

Introduction

En France, aujourd’hui, plus de deux millions de personnes rencontrent des difficultés importantes pour lire et écrire. Et pourtant, depuis plus de vingt ans, des citoyens, des associations, des mouvements d’éducation populaire, des entreprises ainsi que les pouvoirs publics nationaux et territoriaux ont pris de multiples initiatives pour lutter contre l’illettrisme. Mais, malgré ces efforts et ce patrimoine d’expériences et de compétences, l’illettrisme est encore présent dans notre pays.

Pour enrayer ce phénomène, vrai défi pour notre démocratie, ce sont surtout nos méthodes de travail qui doivent évoluer. C’est ensemble que les pouvoirs publics, le monde économique et la société civile doivent développer des stratégies d’intervention plus coopératives et plus cohérentes : la lutte contre l’illettrisme ne peut réussir que si toutes les forces de notre pays s’y engagent conjointement et en bonne intelligence.

Il faut agir sur tous les fronts parce que le risque d’illettrisme à l’âge adulte prend souvent racine dès l’enfance au moment des premiers apprentissages, parce que les hommes et les femmes en situation d’illettrisme sont de tous âges et vivent dans des contextes très différents, parce qu’il faut penser à préserver le "capital lecture" des personnes âgées, parce que, pour chaque cas, il faut mobiliser des moyens d’action qui font appel à des ressources variées, sociales, culturelles, éducatives, professionnelles, sanitaires. Toutes sont nécessaires pour construire des solutions appropriées et personnalisées. C’est donc une responsabilité qui doit être assurée collectivement. L’engagement de tous, bénévoles et professionnels, décideurs et acteurs de terrain, est vital pour lutter contre l’illettrisme.

C'est pour fédérer et optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces acteurs qu'a été créée l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme¹. Sa principale mission est de veiller à ce que les principes de base de la lutte contre l'illettrisme soient connus de tous, bien pris en compte et inscrits au cœur des politiques et des pratiques. C'est le but de ce cadre national de référence.

Élaboré avec la participation active de plus d'une centaine d'institutions² représentatives des services de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises, de la société civile et de la communauté scientifique, ce cadre s'appuie sur leurs points de vue et leurs expériences pour fixer des repères utiles à tous.

Outil structurant conçu pour donner aux décideurs et praticiens une vision synoptique des composantes essentielles de la lutte contre l'illettrisme, il présente les principes directeurs et les champs d'intervention, il énonce des recommandations pour faciliter l'action des pouvoirs publics, des entreprises ainsi que de la société civile. Chacun aura ainsi toutes les cartes en main pour se situer, mieux cerner son rôle et celui des autres, dialoguer avec ses partenaires, décider et agir plus efficacement.

Outil ouvert, il permet à chaque territoire, chaque institution, chaque groupe social de développer sa propre dynamique tout en s'appuyant sur des lignes de force communes à tous, dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre l'illettrisme cohérente et partagée.

Outil fédérateur, point d'ancrage commun à tous les acteurs, dans tous les territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer, il veut les rassembler, dans le cadre d'une coopération solidaire, pour construire une véritable égalité des chances d'accès à la lecture, à l'écriture, à la langue française ainsi qu'aux compétences de base.

¹ L'ANLCI, groupement d'intérêt public, a succédé en 2000 au Groupement Permanent de Lutte contre l'illettrisme (GPLI) qui avait été chargé d'animer la première phase de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme (1984-2000). Cf. en annexe la présentation de l'agence, de ses instances et la liste de ses membres permanents.

² Ces institutions sont membres des instances de l'agence. Le cadre national de référence est issu des travaux du plan national d'action concertée 2002-2003 (cf. annexe) qui comprend une quarantaine d'actions destinées à trouver des solutions concrètes aux problèmes que rencontrent les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

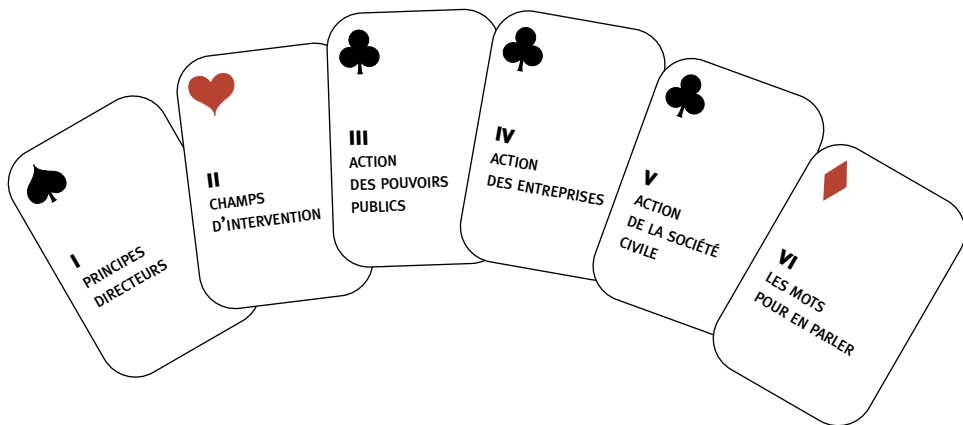
À un moment où s'engage le débat sur l'éducation, où se développe la prévention de l'illettrisme, où des décisions vont se prendre pour faire évoluer les organisations et redéfinir les responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales, à un moment où se négocie l'évolution des politiques d'emploi et de formation professionnelle dans le cadre de la décentralisation et des négociations entre les partenaires sociaux mais aussi dans le cadre européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, dans une période d'évolution des politiques d'intégration et d'inclusion sociale, il est plus que jamais nécessaire de mettre à la disposition de tous ce cadre national de référence.

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme appelle chacun, dans le cadre de ses responsabilités, à se saisir de cet outil commun pour prendre la part qui lui revient à la mise en œuvre de cette priorité nationale.

Fidèle à sa méthode de travail participative et interactive, l'agence invite ceux qui en auront fait usage, à lui faire part des enseignements qu'ils en auront tirés et des adaptations qu'ils jugeront nécessaires pour faire progresser les politiques et les pratiques dans l'ensemble de notre pays.

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
septembre 2003

Avoir toutes les cartes en main...



... pour lutter ensemble contre l'illettrisme !

a a a
b b b
c c c
d d d
e e e
f f f
g g g
h h h
i i i
j j j
k k k
l l l
m m m
n n n
o o o
p p p
q q q
r r r
s s s
t t t
u u u
v v v
w w w
x x x
y y y
z z z
a
b
c
d
e
f
g
h
i
j
k
l
m
n
o
p
q
r
s
t
u
v
w
x
y
z

INTRODUCTION | Cadre national de référence | ANLCI septembre 2003 | 5



I - PRINCIPES DIRECTEURS

- 1.1** Une priorité nationale exigeant une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile **11**
- 1.2** Une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, à la maîtrise de la langue française, à la culture **13**
- 1.3** Une action continue à tous les âges de la vie **15**
- 1.4** Une veille constante pour mieux connaître, comprendre et informer **17**



II - CHAMPS D'INTERVENTION

- 2.1** Les actions en direction des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles **23**
- 2.2** Les actions en direction des adultes **30**
- 2.3** Les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans **42**
- 2.4** Les actions en direction des personnes âgées **45**



III - ACTION DES POUVOIRS PUBLICS - RECOMMANDATIONS

- 3.1** Assurer, partout en France et dans des conditions d'égalité, l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base tout au long de la vie **48**
- 3.2** Inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les orientations et les pratiques des pouvoirs publics **48**
- 3.3** Mettre en œuvre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en s'appuyant sur les initiatives locales **49**
- 3.4** Faire des compétences de base un segment stratégique des politiques de formation des adultes **54**

IV - ACTION DES ENTREPRISES - RECOMMANDATIONS

- 4.1** Intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cet enjeu **57**
- 4.2** Conduire les projets de formation de base en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise **59**
- 4.3** Ancrer les apprentissages dans les pratiques professionnelles **60**
- 4.4** Renforcer les partenariats pour améliorer la qualité des actions **61**

V - ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - RECOMMANDATIONS

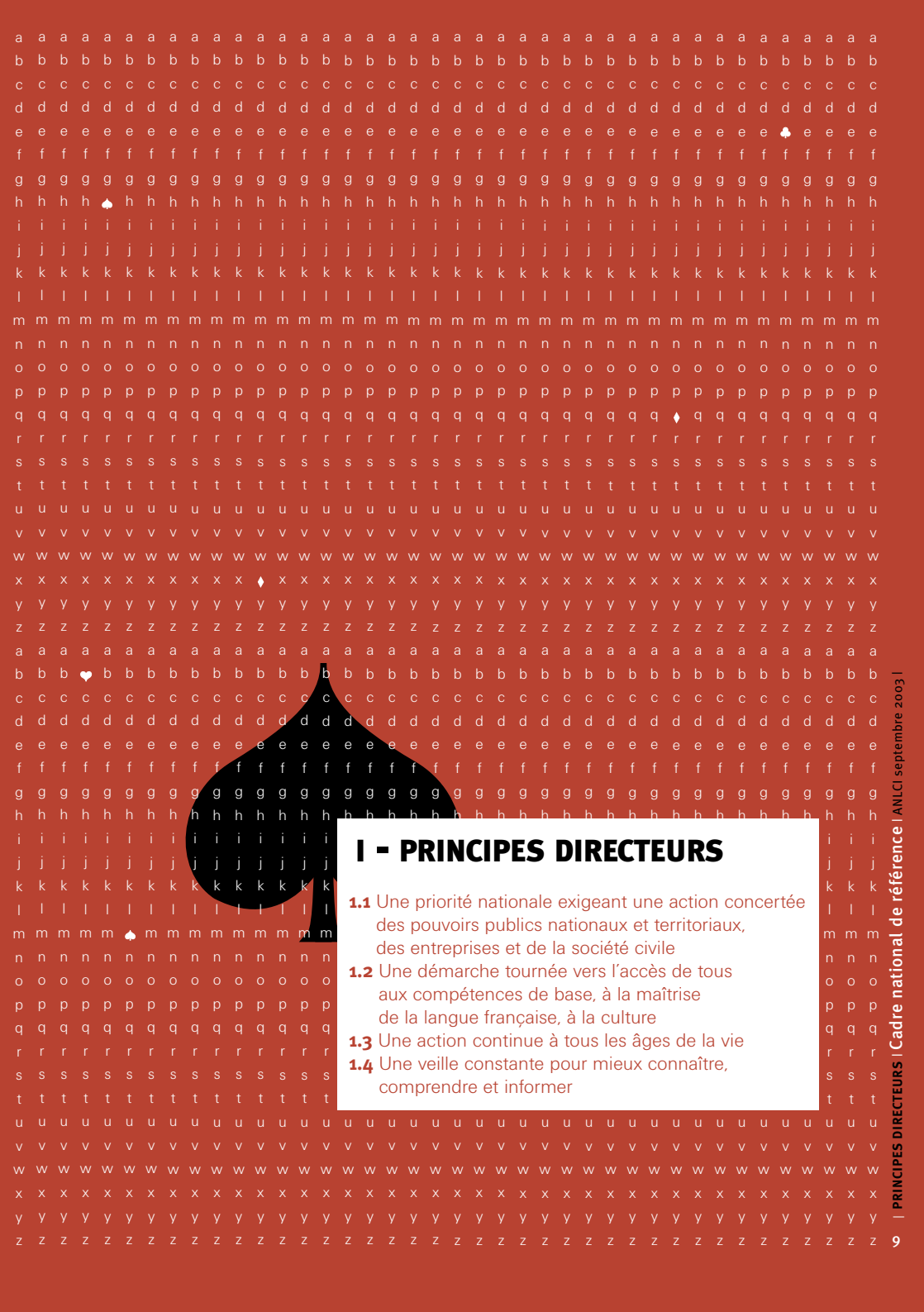
- 5.1** Pour et avec les personnes en situation d'illettrisme : valoriser les démarches qui offrent un accueil de proximité, une relation de confiance et une écoute globale dans un cadre de coopération solidaire **66**
- 5.2** En direction de l'ensemble des citoyens et des pouvoirs publics : assurer une fonction de médiation, de veille, de sensibilisation et d'alerte **68**
- 5.3** Pour optimiser son action : éviter les cloisonnements, rechercher les complémentarités et développer la qualité de ses services **69**

VI - LES MOTS POUR EN PARLER

- Illettrisme, analphabétisme, alphabétisme, compétences de base, littéracie **73**

ANNEXE

- Présentation de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme **82**



I - PRINCIPES DIRECTEURS

- 1.1** Une priorité nationale exigeant une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile
- 1.2** Une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, à la maîtrise de la langue française, à la culture
- 1.3** Une action continue à tous les âges de la vie
- 1.4** Une veille constante pour mieux connaître, comprendre et informer



1.1 Une priorité nationale exigeant une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile

L'accès à l'information et la capacité à communiquer activement, oralement et par écrit, sont des clés d'autonomie indispensables à la réussite de chacun et au progrès de tous.

Or, en France aujourd'hui, deux millions de personnes au moins n'arrivent pas à lire et à écrire les messages de la vie courante ou ne le font que partiellement et avec de grandes difficultés. Elles ont quitté l'école en ayant peu ou mal acquis les bases de la communication écrite et se trouvent, à l'âge adulte, en situation d'illettrisme.

Il est certes possible de vivre sans savoir lire et écrire, mais le prix à payer est très lourd et les risques de marginalisation ne cessent de croître. De plus, lorsque l'illettrisme s'aggrave à d'autres difficultés, il renforce la spirale de l'exclusion et aggrave la fracture sociale.

C'est pour résoudre ce problème et, en amont, pour éviter qu'il ne se produise, que la lutte contre l'illettrisme est devenue une priorité nationale, en France métropolitaine et dans les collectivités d'Outre-mer où l'illettrisme est un phénomène d'une ampleur particulièrement préoccupante.

Une étape importante a été franchie avec la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. En érigeant la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale, la loi lui a donné un nouvel élan. Elle en fait partager très largement la responsabilité ainsi que la mise en œuvre. L'article 149 précise : "cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées assurant une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs".

Le livre IX du code du travail a lui aussi été modifié en conséquence : "la lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part. Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation. Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle".

Dans son avant-propos au Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française pour l'année 2002, le Premier Ministre présente avec force la maîtrise du français et la lutte contre l'illettrisme comme un "objectif essentiel de l'action gouvernementale, en posant la connaissance de la langue française comme un facteur déterminant de l'insertion sociale et culturelle". Il ajoute : "atteindre ces objectifs exige une coordination efficace de l'action de l'Etat et des organismes qui interviennent dans ces domaines".

Comme il l'avait fait lors de ses précédentes allocutions, le Président de la République a rappelé le 14 juillet 2003 que la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale.

Compte tenu de la multiplicité des contextes, des âges et des situations où l'illettrisme s'enracine, l'action doit être diversifiée et concertée. Des personnes de tous âges, dans des situations très différentes peuvent être concernées. Elles ne constituent pas un public homogène, ce qui rend complexe l'organisation d'une politique globale. La lutte contre l'illettrisme exige une démarche transversale. Elle s'inscrit dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation ainsi que dans les projets d'aménagement des territoires et de développement des entreprises.

Dans le cadre de leurs missions respectives, toutes les institutions responsables de ces politiques sont appelées à développer leur propre plan d'action pour prévenir et traiter les situations d'illettrisme. Mais elles doivent rechercher les complémentarités et construire des projets communs chaque fois que l'intérêt des personnes l'exige. C'est pourquoi dans chaque espace régional, un plan d'action concertée doit mobiliser tous les partenaires concernés par la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences de base.



1.2 Une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, à la maîtrise de la langue française, à la culture

La lutte contre l'illettrisme privilégie une approche constructive et non discriminatoire³. C'est dans le cadre de perspectives communes à tous les citoyens qu'elle inscrit son action :

- ♣ Le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie avec la possibilité de développer ses compétences, quel que soit son âge, son statut social, la fonction occupée ou le bagage scolaire.
- ♣ Le droit d'accès à la langue française, c'est-à-dire à la maîtrise des compétences linguistiques qui permettent de bien s'exprimer oralement et d'avoir une pratique autonome de l'écrit dans toutes ses dimensions, aussi bien culturelles que fonctionnelles et professionnelles.

Ces questions concernent tout le monde d'autant plus que notre société est profondément marquée par l'évolution de ses fondements traditionnels avec le choc de la mondialisation, l'irruption des technologies numériques et la place croissante de l'économie de la connaissance dans la vie quotidienne et professionnelle.

³ Si la lutte contre l'illettrisme est clairement affichée comme une priorité pour combler les lacunes qui font obstacle à l'autonomie, elle ne doit, en aucun cas, contribuer à aggraver le problème en stigmatisant les personnes concernées.

Dans ce contexte, les citoyens sont confrontés à une évolution des modes d'accès aux savoirs et à l'émergence d'une nouvelle culture de l'apprentissage : projets d'apprentissage tout au long de la vie à partir d'activités variées dans les établissements d'enseignement et de formation ou à distance (formation dite formelle), mais aussi dans toutes les occasions offertes par la vie quotidienne, le travail, les espaces de coopérations sociales et la vie culturelle (formation dite non-formelle ou informelle). Pour cela, chaque individu doit pouvoir s'appuyer sur une véritable dynamique de son environnement. Celui-ci peut et doit devenir un catalyseur d'apprentissages. On parle aujourd'hui "d'organisations apprenantes, d'entreprises apprenantes, de territoires apprenants...". Les personnes en situation d'illettrisme sont, comme tous les citoyens, placées devant ces défis. Pour elles, s'y ajoute celui d'accéder aux compétences de base ⁴.

La communauté européenne, l'OCDE, l'UNESCO et la plupart des pays essaient aujourd'hui de définir le socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle.

La politique de lutte contre l'illettrisme a pour but de garantir le droit d'accès de tous les citoyens aux premiers niveaux de ces compétences de base ⁵.

Autour du noyau traditionnel, qui regroupe les compétences linguistiques (communication orale, lecture et écriture) ainsi que les compétences en mathématiques et les compétences cognitives (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...), apparaissent d'autres compétences de base dont l'importance croît avec les évolutions de la société ; citons : "les compétences en technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales" ⁶. Les capacités à communiquer, à coopérer et à

⁴ Les compétences de base sont aussi appelées compétences fondamentales, compétences transversales, compétences clés. Il n'y a pas aujourd'hui de consensus sur la liste des compétences de base et sur la façon de les nommer, le débat et les travaux sont ouverts....

⁵ Cf. 2.2 les actions en direction des adultes, pages 30 à 33. Quatre paliers sont définis pour graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. C'est la non-maîtrise des deux premiers degrés qui caractérise une situation d'illettrisme.

⁶ Commission européenne : réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Novembre 2001.

résoudre des problèmes sont très présentes dans toutes les réflexions engagées aujourd'hui.⁷

Le développement de ces compétences est étroitement relié à la mobilisation d'aptitudes telles que la motivation, l'engagement, la confiance en soi, l'ouverture aux autres et l'autonomie. Ce sont des leviers essentiels, constitutifs de l'identité, du bien-être et de la capacité à agir. Ces aptitudes se développent pas à pas dans les activités quotidiennes, sociales, professionnelles et s'enrichissent tout particulièrement, à travers les activités culturelles qui offrent un terrain privilégié d'expression, de formation du jugement critique, de dialogue et de rencontre. Développement des compétences de base et enrichissement culturel vont de pair.



1.3 Une action continue à tous les âges de la vie

C'est à tous les âges de la vie que chacun accède aux savoirs, construit et consolide ses compétences. C'est la raison pour laquelle la lutte contre l'illettrisme est fortement ancrée dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il faut donc agir sur tous les fronts et pour tous les âges.

Dès la petite enfance pour que les tout-petits se familiarisent avec les livres et les récits en même temps qu'ils découvrent le plaisir de parler et d'agir dans le monde qui les entoure.

À l'âge de l'apprentissage de la lecture pour que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition et lui donnent du sens dans la vie de tous les jours, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement.

Tout au long de la scolarité obligatoire pour éviter les décrochages et aider les enfants et les adolescents qui s'en éloignent à renouer avec l'écrit.

⁷ Commission européenne :
compétences clés
Eurydice 2002

Après 16 ans, à la sortie de l'adolescence et au début de la vie d'adulte, période charnière où les jeunes en difficulté avec l'écrit peuvent retrouver une nouvelle envie d'apprendre et doivent bénéficier d'une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture et de l'écriture.

Pendant les années de vie active pour que les adultes en situation d'illettrisme aient la possibilité d'effectuer les apprentissages compensatoires qui leur permettront d'être autonomes pour lire et écrire.

Au seuil du 4^e âge quand les effets du vieillissement et le ralentissement de l'activité risquent d'éloigner de la pratique de la lecture et de l'écriture et de les faire oublier.

Pour agir tout au long de ces grandes étapes de la vie, les actions de lutte contre l'illettrisme sont regroupées en quatre champs d'intervention présentés dans le chapitre 2 :

- les actions en direction des tout-petits, des enfants et des adolescents
- les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans
- les actions en direction des adultes
- les actions en direction des personnes âgées



1.4 Une veille constante pour mieux connaître, comprendre et informer

Pour construire et mettre en œuvre une politique publique, il faut disposer d'éléments de diagnostic et d'évaluation. L'illettrisme, phénomène protéiforme et complexe, ne peut s'apprécier qu'en liant des approches qualitatives et quantitatives.

Pour dénombrer et caractériser les personnes en situation d'illettrisme, nous pouvons désormais nous appuyer sur deux enquêtes dont la périodicité permet de saisir l'évolution du phénomène :

- ♣ la mesure effectuée auprès des jeunes de 17 ans lors de la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense). Résultats 2002 : 12 % de jeunes en difficulté face à la lecture et l'écriture, dont la moitié en situation d'illettrisme, soit 6 % de la classe d'âge.

- ♣ l'enquête "Information vie quotidienne" (IVQ) pilotée par l'INSEE, en association avec les principaux services statistiques ministériels et instituts de recherche publics. Cette investigation menée pour la première fois en 2002, auprès d'un échantillon représentatif de la population, permettra de disposer de chiffres et de profils plus précis. Ces données sont en cours d'exploitation par différentes équipes de recherche. Les premiers résultats confirment l'ordre de grandeur donné par la JAPD.

Les études menées dans d'autres pays par les grandes organisations internationales (OCDE, UNESCO, etc.), montrent que la plupart des pays développés connaissent cette problématique. La confrontation des différentes méthodes de mesure utilisées donne les limites actuelles des comparaisons entre pays, mais n'en atténue pas l'intérêt.

La diffusion des résultats de ces enquêtes nécessite de développer une communication "pédagogique" pour faire comprendre ce que mesurent les processus d'investigation utilisés.

L'approche qualitative s'appuie aussi sur le tissu des organismes de formation, des associations et des centres ressources illettrisme. Ce sont ces acteurs qui peuvent apprécier au quotidien les évolutions de l'illettrisme.

Le numéro d'appel indigo sur l'illettrisme⁸ est un autre outil d'appréciation des besoins des publics. Ce sont les centres de ressources illettrisme qui assurent sur tout le territoire cette mission d'information et de premier accueil téléphonique.

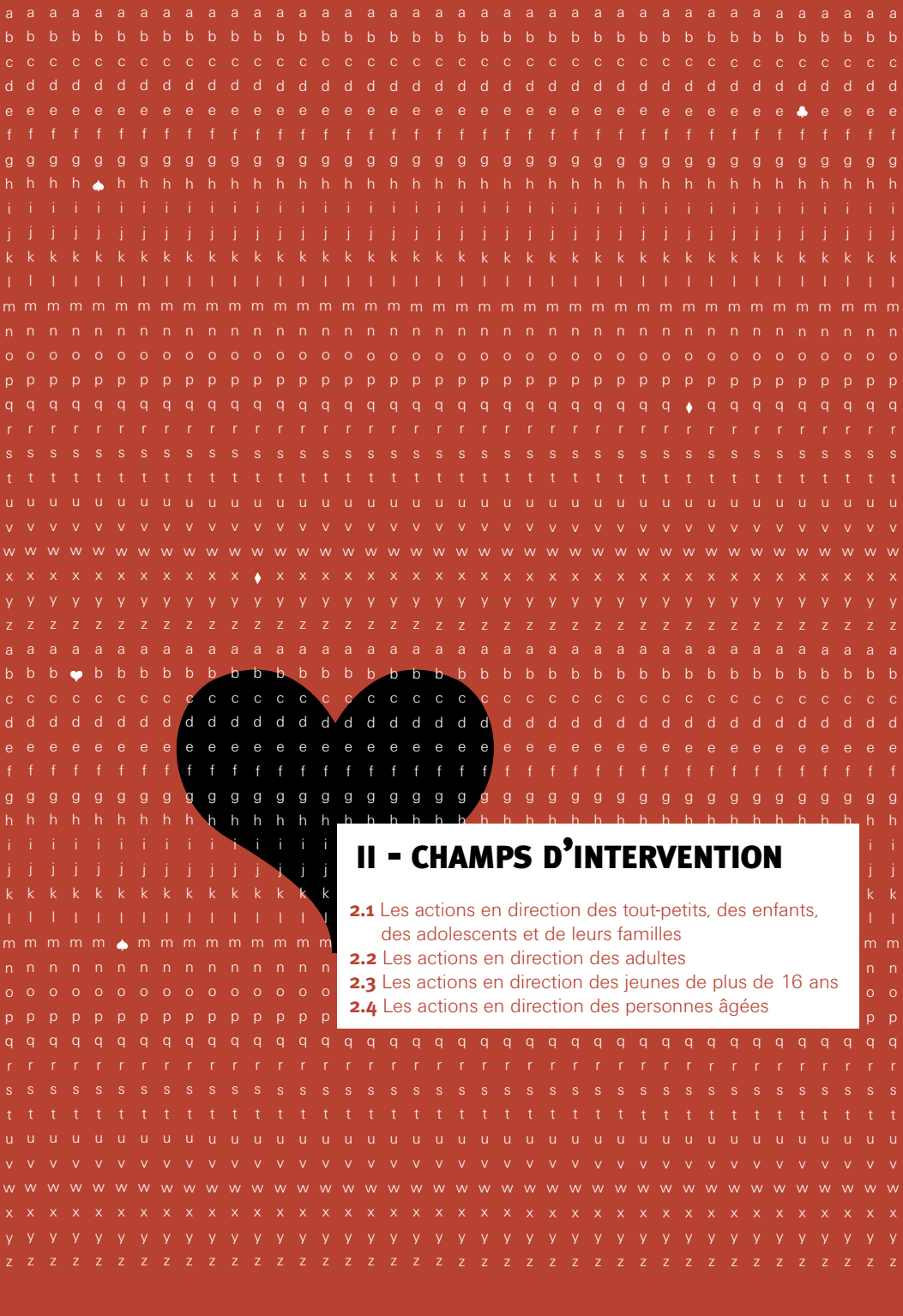
Les entreprises qui investissent dans le développement des compétences de base de leurs salariés sont également porteuses d'informations et d'expériences utiles pour mieux cerner la problématique.

Les travaux des équipes scientifiques dans des domaines d'investigation variés permettent aussi de mieux connaître les multiples facettes du phénomène et des processus de lutte contre l'illettrisme.

 **0 820 33 34 35**

0,15 € TTC / MN

⁸ Cette ligne téléphonique s'adresse aux personnes qui souhaitent bénéficier d'une information ou d'une formation sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des compétences de base, aux institutions (administrations, missions locales, ANPE, réseaux associatifs, entreprises...), aux formateurs et à toute personne qui souhaite s'engager dans la lutte contre l'illettrisme.



II - CHAMPS D'INTERVENTION

- 2.1 Les actions en direction des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles
- 2.2 Les actions en direction des adultes
- 2.3 Les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans
- 2.4 Les actions en direction des personnes âgées

Ces quatre champs d'intervention jouent tous un rôle capital dans l'acquisition des compétences de base et dans leur maintien.

Ils ne sont cependant pas de même nature : les problèmes à résoudre sont différents, les volumes d'action ne sont pas comparables, ils n'ont pas la même histoire et s'ils mobilisent parfois des acteurs communs, ils ont chacun leurs spécialistes et leurs méthodes de travail. Ils doivent être à la fois différenciés et rigoureusement articulés.

L'action auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles (prévention de l'illettrisme)

se situe en amont pour créer des conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter les difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme.

L'action avec les adultes intervient quand une situation d'illettrisme s'est installée. Il s'agit alors d'aider les personnes concernées "à s'en sortir" et de trouver avec elles des solutions pour remettre en route les processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des autres compétences de base.

Pour les jeunes de plus de 16 ans, la lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans les démarches d'insertion, de formation, d'éducation populaire et sportive qui constituent le cadre naturel de leurs activités. Elle est également à la charnière entre la prévention et l'action pour les adultes. Selon les cas, les jeunes peuvent d'ailleurs être accueillis dans les dispositifs de l'un ou l'autre de ces champs d'intervention⁹.

Quant aux personnes âgées, s'il y a des facteurs physiologiques qui agissent sur la perte de mémoire et le déclin de la capacité à lire et à écrire, il y a aussi des contextes de vie et d'action qui peuvent préserver "le capital lecture" et le dynamiser. C'est à ce niveau-là, autour de situations de créativité, d'échanges et d'entraînement que

⁹ Le texte de présentation souligne les spécificités de l'action avec les jeunes sans reprendre les principes énoncés dans les champs d'intervention précédents qui s'appliquent aussi à la lutte contre l'illettrisme des jeunes. C'est la raison pour laquelle ce champ d'intervention est placé dans ce document après les deux autres.

la lutte pour le maintien et la réactivation des compétences de base prend tout son sens.

Historiquement, ce sont surtout les actions avec les adultes pendant la période de vie active, qui ont mobilisé les acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit maintenant de renforcer ce champ d'intervention et de le compléter avec les trois autres champs afin d'agir le plus efficacement possible, à tous les âges de la vie, en amont et en aval de la vie active.



2.1 L'action auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles (prévention de l'illettrisme)

Toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire.

De manière plus spécifique, la prévention de l'illettrisme a pour but :

- ♥ de détecter les difficultés et les facteurs de risque le plus tôt possible,
- ♥ d'apporter aux enfants et à leur famille toute l'aide nécessaire pour faire face aux problèmes rencontrés,
- ♥ de construire ou de reconstruire une dynamique d'apprentissage favorable au développement du langage et de la capacité à lire et à écrire.

La prévention est mise en œuvre dès la petite enfance et se poursuit pendant les années de scolarité obligatoire en mobilisant conjointement les ressources des pouvoirs publics et de la société civile ainsi que celles des entreprises qui contribuent à l'action éducative.

Elle s'inscrit dans un contexte de prise de conscience croissante aux niveaux national et international de l'ampleur des phénomènes d'illettrisme dans la population adulte d'une part, et d'autre part, de l'importance des difficultés d'apprentissage de la langue écrite pendant la scolarité obligatoire. Nombreux sont en effet les jeunes qui ne maîtrisent pas les compétences de communication écrite correspondant à leur classe d'âge.

Ces deux phénomènes, maintenant mis en relation, interpellent vivement les pays développés. Ceux-ci croyaient avoir, grâce au développement de la scolarité obligatoire, réussi l'alphabétisation de leur population et donné à tous une autonomie suffisante pour être à l'aise dans les situations de communication écrite de la vie quotidienne. Or, ce n'est pas le cas : en France, dans notre pays, plus de deux millions de personnes rencontrent des difficultés en communication écrite.

Cette prise de conscience s'est accompagnée d'une mise en alerte de la société sur la nécessité d'agir très tôt pour éviter que le risque d'illettrisme à l'âge adulte ne prenne racine dès l'enfance d'où l'expression "prévention de l'illettrisme".

Nous ne partons pas de rien car, depuis une trentaine d'années, un important patrimoine de compétences et d'expériences s'est constitué tant dans le champ de l'éducation formelle (enseignement scolaire) que dans celui de l'éducation non-formelle (activités culturelles et éducatives) pour apporter un appui aux enfants et aux familles les plus éloignés de l'écrit. Mais ces démarches ne faisaient pas systématiquement référence à la prévention de l'illettrisme, même si elles y contribuaient activement.

Ce qui change aujourd'hui, avec la mobilisation de l'opinion et l'investissement croissant des institutions, notamment avec l'engagement du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en juin 2002, c'est que la prévention de l'illettrisme devient réellement une priorité éducative nationale.

Désormais, il y a une volonté collective de l'ensemble des forces sociales de mieux articuler leurs contributions pour avoir une approche plus globale, plus stratégique et plus offensive.

5 domaines d'action¹⁰

1. L'action de l'école

- L'anticipation éducative tournée vers la réussite des apprentissages, la maîtrise de l'écrit et, plus globalement, de la langue française
- La vigilance et la réactivité aux difficultés individuelles
- Les stratégies adaptées aux contextes spécifiques

2. L'action des professionnels de santé

auprès des enfants ayant des troubles sensoriels et des troubles du langage

3. L'action culturelle et éducative des associations et des services publics de proximité

- Les démarches auprès des tout-petits
- L'accompagnement à la scolarité
- Les loisirs éducatifs : rencontres non-formelles avec la lecture, l'écriture et toutes les autres formes d'expression et de communication

4. L'implication des parents éloignés de l'écrit

5. La territorialisation des projets éducatifs et la formation des partenaires locaux

¹⁰ Il s'agit là d'un premier essai de typologie pour mieux cerner le foisonnement d'activités, le travail doit se poursuivre avec le concours de tous. Dans les trois premiers domaines sont regroupés les actions destinées aux tout-petits, aux enfants et aux adolescents, dans le quatrième, ce sont les actions qui concernent les parents. Le dernier domaine est consacré au travail partenarial et à la formation des partenaires locaux. Ces domaines sont brièvement présentés ci-après.

1. L'action de l'école

Trois leviers d'action en direction des enfants et des jeunes de moins de 16 ans.

♥ L'anticipation éducative tournée vers la réussite des apprentissages, la maîtrise de l'écrit et plus globalement de la langue française :

Elle agit en amont par l'amélioration continue de l'environnement éducatif chaque fois que la réussite des apprentissages gagne du terrain et de fait limite le risque d'échec : programmes plus pertinents, pratiques pédagogiques plus performantes, activités artistiques et culturelles, usage croissant des technologies de l'information et de la communication, vie scolaire plus dynamisante. Il s'agit aussi de mettre en œuvre des coopérations plus fortes avec l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative et tout particulièrement de situer les apprentissages dans la globalité de la vie de l'enfant, en relation étroite avec sa famille. Le but est de créer, dès l'école maternelle, des conditions d'apprentissage toujours meilleures pour préparer les enfants et les adolescents à mieux maîtriser la langue française et à devenir des lecteurs motivés, actifs et autonomes.

♥ La vigilance et la réactivité aux difficultés individuelles en lecture et écriture :

Nous sommes là dans le cadre de la pratique ordinaire de la classe. Il s'agit de repérer les situations de fragilité et de réagir rapidement en aidant les élèves à franchir les obstacles qu'ils rencontrent. Ne pas laisser s'accumuler les difficultés est le meilleur moyen d'éviter que l'échec ne s'installe. Si le cours préparatoire est le temps fort de l'apprentissage de la lecture et requiert une attention toute particulière, la vigilance et le traitement rapide des difficultés individuelles commence à l'école maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité, car le développement de la capacité à lire et à écrire est un processus permanent et les décrochages peuvent se produire à tous moments.

♥ Les stratégies adaptées aux contextes spécifiques

Il s'agit ici de construire des solutions pédagogiques adaptées à des contextes particuliers. La nature des problèmes à résoudre, les conditions de vie, le rapport à l'écrit des enfants et des jeunes concernés nécessitent de définir des stratégies d'intervention propres à chaque situation : écoles des zones d'éducation prioritaire, enseignement en contexte bilingue ou multilingue, classes accueillant des enfants du voyage, scolarisation des détenus mineurs, enseignement spécialisé, ateliers et classes relais, section d'enseignement général et professionnel adapté, enseignement professionnel avec des jeunes ayant peu de pratique de l'écrit, etc.

Le plan de prévention du Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche*, mis en œuvre à la rentrée 2002-2003, concerne l'école primaire (nouveaux programmes, littérature de jeunesse, cours préparatoires à effectif réduit ou à encadrement renforcé, livret "lire au CP", accompagnement péri-scolaire, usage des technologies de l'information et de la communication, prise en charge des difficultés les plus lourdes). Il agit de manière prioritaire dans ces domaines en s'articulant avec les autres dispositifs qui, dans le système éducatif, contribuent à la maîtrise de la langue et à la réussite scolaire des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

2. L'action des professionnels de santé

Divers troubles peuvent être à l'origine des difficultés d'apprentissage de la langue écrite : troubles sensoriels (vue, audition, notamment), troubles du langage oral ou écrit (aphasie, dyslexie...). Il est important qu'ils puissent être dépistés et traités dès le plus jeune âge. L'action des professionnels de santé doit être menée de concert avec celle de l'école. Elle suppose une bonne connaissance mutuelle, un travail commun et régulier ainsi qu'un maillage des compétences respectives.

* Site d'accompagnement
du plan de prévention
www.bienlire.education.fr

3. L'action culturelle et éducative des associations et des services publics de proximité

Sont regroupées sous cette appellation les activités réalisées, en dehors du temps scolaire, avec les enfants et les jeunes autour du livre, de l'écriture, du théâtre, du conte, de la chanson et de toutes formes d'expression et d'action qui mobilisent la communication écrite, orale et non-verbale.

Ces activités visent à donner ou redonner le goût et le plaisir de lire, d'écrire et de s'exprimer. Elles contribuent aussi au développement de la capacité à communiquer en utilisant des voies d'apprentissage non formelles, différentes et complémentaires de celles utilisées en milieu scolaire.

Elles sont mises en œuvre par les associations, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les bibliothèques, les intervenants culturels, les services sociaux et tous les acteurs qui agissent dans l'environnement des enfants et de leurs familles. Elles mobilisent des professionnels et des bénévoles. Elles sont particulièrement propices aux rencontres entre générations. On peut identifier plusieurs pôles d'attraction autour desquels se développent les initiatives, notamment :

♥ **les démarches auprès des tout-petits**, en lien avec les familles, pour placer les enfants dans un univers où le langage, les mots et les livres ont toute leur place et créer ainsi, dès le plus jeune âge, un contexte favorable aux apprentissages,

♥ **l'accompagnement à la scolarité**, qui permet de renforcer les apprentissages de manière non-scolaire, personnalisée et coopérative au sein de petits groupes,

♥ **les rencontres non-formelles avec la lecture et l'écriture et tous les autres modes d'expression et de communication**

qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'y engager avec une dynamique positive à travers des activités variées : ludiques, éducatives, artistiques, culturelles, sportives humanitaires...

4. L'implication des parents éloignés de l'écrit

La capacité des parents à transmettre le goût de lire et le savoir-lire est un facteur important pour la réussite des enfants. Nombreux sont les parents qui ne savent pas comment s'y prendre pour aider leurs enfants et bien suivre leur scolarité. Leurs difficultés sont encore plus grandes quand ils sont, eux-mêmes, éloignés de l'écrit. Des initiatives contribuent à les rapprocher de la culture écrite, à les soutenir dans l'exercice de leur fonction parentale, à faciliter leurs relations avec les enseignants et à engager, si nécessaire, une démarche de formation pour apprendre ou réapprendre à lire et à écrire.

5. La territorialisation des projets éducatifs et la formation des partenaires locaux

La capacité à lire, écrire, parler, écouter, comprendre, se faire comprendre, s'exprimer et, plus globalement, l'accès à la maîtrise de la langue française et à la culture de l'écrit se développent avec tous et partout. D'où l'importance de partenariats éducatifs, actifs et mobilisateurs, dans chaque espace territorial permettant de relier et d'optimiser les différentes initiatives. Le but est d'aller vers des projets éducatifs concertés qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes dans chaque espace de vie. Les solutions éducatives doivent s'appuyer sur les énergies et les compétences de tous dans le cadre d'une véritable stratégie d'alliance éducative.

Dans cette perspective, plusieurs dispositifs mobilisent les partenaires locaux autour d'un projet commun : contrats éducatifs locaux, contrats d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'éducation prioritaire, école ouverte, contrats villes-

lecture, relais-livre en campagne... Il faut s'appuyer sur l'expérience acquise et le savoir-faire de ceux qui, dans le cadre de divers programmes territoriaux et notamment de la politique de la ville, ont développé des compétences pour conduire ce type de projets.

Il s'agit de bien mailler les dispositifs existants et d'avancer vers une généralisation des projets éducatifs dans les territoires en veillant à y intégrer la prévention de l'illettrisme, tout en contribuant à en améliorer la cohérence, l'efficacité et la pérennité.

Les partenaires locaux doivent pouvoir bénéficier d'un appui pour agir le plus efficacement possible. La constitution d'équipes mixtes regroupant des personnes de statuts différents (salariés, bénévoles) et de métiers distincts¹¹ est particulièrement bénéfique. Des formations locales, ouvertes à tous, permettent de créer une culture commune et d'enrichir les compétences collectives et individuelles.



2.2 Les actions en direction des adultes

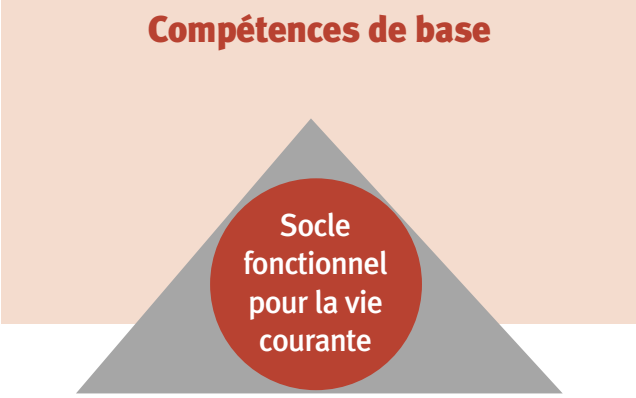
1. À la base de la base...

Dans la perspective de l'accès de tous aux compétences de base¹², la lutte contre l'illettrisme est "à la base de la base..." car il s'agit de mettre à la portée de tous un socle fonctionnel qui regroupe les compétences nécessaires à la vie courante : circuler, faire des courses, prendre un médicament, choisir un programme de télévision, utiliser un appareil, lire une petite annonce, régler une facture, faire son budget, prendre le train...

¹¹ Métiers de la formation, de l'animation, de l'action culturelle, de l'action sociale, de la santé, ...

¹² cf. pages 13 à 15.

Compétences de base



Socle
fonctionnel
pour la vie
courante

compétences de base
degrés 1 et 2 (cf. ci-après)

¹³ Dans le cadre du plan national d'action concertée 2002-2003 de l'ANLCI (cf. annexe), l'action "Etude sur les référentiels" a pour but d'élaborer une grille de lecture permettant de comprendre la structure des différents référentiels de formation et d'évaluation utilisés aujourd'hui, d'établir des correspondances, de dégager des "paliers" de compétences permettant de baliser la progression vers la maîtrise des compétences de base. Les travaux d'ingénierie en cours prennent appui sur les pratiques des acteurs de terrain, les apports de la recherche, des éclairages internationaux et une approche prospective des évolutions de la société. Ils ont pour but de créer un cadre structurant tout en respectant la diversité des démarches et des outils utilisés par les praticiens. Cette définition des champs et des degrés de compétences doit rester pragmatique, facile à comprendre par les apprenants et accessible aux formateurs. Elle doit faciliter l'évaluation des acquis ainsi que la construction et la conduite des parcours de formation par les accompagnateurs et les formateurs mais aussi par les intéressés eux-mêmes. Ce qui est proposé ici, c'est d'aller vers un outil de dialogue commun suffisamment ouvert pour que les différentes approches puissent se situer et que nous puissions progresser. C'est une première esquisse que ne manqueront pas d'enrichir d'autres travaux.

L'acquisition de ce socle fonctionnel est une première étape et un levier d'évolution pour aller plus loin. Les actions de lutte contre l'illettrisme ont donc un double objectif car les acteurs qui les mettent en œuvre doivent à la fois :

- se mobiliser pour que les personnes en situation d'illettrisme parviennent à réaliser de manière plus autonome les activités courantes de la vie quotidienne qui nécessitent le recours à l'écrit et aux autres compétences de base (compétences de degrés 1 et 2 - cf. ci-après).
- garder le cap vers l'objectif final de l'acquisition pleine et entière des compétences de base, celui de l'accès à l'autonomie dans la société de la connaissance (compétences de degrés 3 et 4 - cf. ci-après).

Un travail est en cours ¹³ pour définir des paliers permettant de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. À ce jour, quatre degrés de compétences se dégagent :

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche¹⁴ du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche¹⁴ des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

¹⁴ Proche mais probablement différent des contenus actuels de ces diplômes qui sont appelés à évoluer à partir des réflexions engagées aujourd'hui autour de la notion de compétences de base et de formation tout au long de la vie.

Les situations d'illettrisme sont diversifiées. Pour certaines personnes, seules la lecture et l'écriture posent problème, ou parfois l'écriture seulement. Pour d'autres c'est l'ensemble des compétences de base ou certaines d'entre elles qui sont en jeu. Une personne peut faire preuve de degrés de compétence variables selon les domaines : par exemple degré 1 en lecture, mais degré 3 en expression orale et degré 2 en calcul... Les objectifs des apprentissages sont différents et portent sur des champs de savoirs à géométrie variable selon les personnes. Les parcours de formation sont donc nécessairement personnalisés. C'est pour cette raison que les actions de formation relevant de la lutte contre l'illettrisme se situent dans un cursus large, même si leur spécificité est de garantir l'acquisition des compétences de degré 1 et de degré 2 constitutives du socle fonctionnel¹⁵.

C'est la non-maîtrise de ces compétences de premier niveau qui caractérise les situations d'illettrisme. Pour les personnes qui ont acquis ces compétences mais qui n'ont pas atteint le degré 3, on parlera plutôt de difficultés pour lire, écrire et mettre en œuvre les compétences de base. C'est souvent sous l'appellation "stages de remise en niveau" que l'on retrouve les actions de formation dédiées à la maîtrise des compétences de degré 3.

2. Une vision dynamique des processus d'apprentissage

Si l'illettrisme alerte sur les déficits en matière de communication écrite, il signale aussi le fait que le patrimoine culturel d'une personne et son capital de compétences et d'expériences se sont construits sans s'appuyer sur la capacité à lire et à écrire. C'est le signe d'une mobilisation active de capacités d'apprentissage informel qui ne passent pas par l'écrit et d'une intelligence pratique des situations qui se développe sans recourir aux aides apportées par la communication écrite. Ce constat invite à ne pas en rester à une vision déficitaire des situations d'illettrisme, car le déficit n'est qu'un paramètre d'une situation beaucoup plus complexe.

¹⁵ On parle de socle fonctionnel parce que, pour les adultes en situation d'illettrisme, l'acquisition des compétences de base est étroitement articulée à la recherche de solutions pragmatiques pour faire face au quotidien. C'est autour de cette dynamique que se situent les degrés 1 et 2. Les degrés 3 et 4 sont plus "distancés" par rapport à l'action quotidienne et se situent plus dans une démarche d'acquisition raisonnée visant au développement de l'autonomie dans des situations variées et de complexité croissante.

Il conduit aussi à ne pas se reposer sur une conception traditionnelle de l'enseignement où le maître transmet le savoir à un élève qui le reçoit et le met en pratique dans des exercices. C'est un schéma qui ne permet pas de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les personnes qui veulent sortir de l'illettrisme. Il est nécessaire qu'elles quittent la posture d'élève, situation connue qui ne leur a pas réussi, pour passer à une posture d'apprenant, situation nouvelle qui repose sur la mise en mouvement et la mise en projet, sur la capacité à trouver du sens aux apprentissages en les reliant aux activités de la vie quotidienne, sur la capacité à stimuler sa pensée et à la structurer, sur la capacité à mobiliser ses ressources internes (aptitudes, connaissances, expériences).

C'est une nouvelle manière d'agir pour apprendre qui est en jeu mais aussi une nouvelle façon d'enseigner et d'accompagner la personne qui apprend... Des formateurs expérimentés sont depuis longtemps engagés dans cette direction. Ils savent qu'ils doivent préparer le chemin et accompagner l'apprenant sur la voie de la remise en confiance et de l'autonomie pour apprendre. Mais ils savent aussi que cette stratégie ne peut réussir que si les parcours de formation sont personnalisés, construits avec l'apprenant, adaptés à ses attentes et conçus pour que chaque étape donne lieu à des résultats visibles et motivants pour aller plus loin.

3. Une demande de formation qu'il faut chercher à repérer et à éveiller

Le nombre de personnes en situation d'illettrisme qui participent à des actions de formation reste très faible. C'est un problème qui se pose partout en Europe : le besoin existe, mais la demande est difficile à susciter. C'est pourtant l'une des principales conditions du développement de la lutte contre l'illettrisme.

Pour cela, il est nécessaire de mieux connaître les besoins des apprenants potentiels, leurs attentes et les obstacles qui empêchent la demande de formation d'émerger. Il faut aussi faire changer les représentations collectives qui ont tendance à considérer les "illettrés" comme un public à part, ce qui ne peut que freiner les initiatives des personnes concernées qui, la plupart du temps n'ont aucune envie de s'exposer et d'être cataloguées. Ces deux démarches doivent s'accompagner de la mise en place de services d'information et d'accueil permettant aux personnes en situation d'illettrisme de s'engager dans un processus de formation.

4. Une offre de services variée et personnalisée

Toute personne en situation d'illettrisme devrait pouvoir :

- Bénéficier d'un appui pour faire le premier pas
- Être accueilli et encouragé pour s'engager dans un projet et le conduire à son terme
- Se former dans un dispositif d'apprentissage bien adapté à ses besoins :
 - les ateliers permanents de formation de base
 - les centres d'apprentissage du français (dispositifs expérimentaux)
 - les actions de type stage,
 - les formations de base intégrées au travail
 - les actions spécifiques
- Aller à la rencontre de l'écrit lors d'activités à caractère culturel ou social
- Valoriser son expérience professionnelle et sociale

♥ Bénéficier d'un appui pour faire le premier pas

Parce que ce n'est pas facile de dire "je ne sais pas lire, je ne sais pas écrire", parce que les souvenirs scolaires sont douloureux, parce que le chemin à parcourir paraît immense, parce que la reconnaissance sociale se fait encore trop exclusivement par rapport aux savoirs académiques et aux diplômés, les personnes en situation d'illettrisme ont besoin d'être informées et encouragées pour s'engager dans une démarche de formation. Provoquer le déclic qui aidera à faire le premier pas est l'affaire de tous.

a a a
b b b
c c c
d d d
e e e
f f f
g g g
h h h
i i i
j j j
k k k
l l l
m m m
n n n
o o o
p p p
q q q
r r r
s s s
t t t
u u u
v v v
w w w
x x x
y y y
z z z
a a
b b
c c
d d
e e
f f
g g
h h
i i
j j
k k
l l
m m
n n
o o
p p
q q
r r
s s
t t
u u
v v
w w
x x
y y
z z

septembre 2003 | ANLCl | Cadre national de référence | CHAMPS D'INTERVENTION | 35

Ceux qui sont en contact avec des personnes en situation d'illettrisme ¹⁶ peuvent être des acteurs privilégiés de l'information, de la sensibilisation et de l'orientation vers les structures d'accompagnement et de formation. Ce premier service à rendre aux personnes en situation d'illettrisme peut être le fait de tout citoyen attentif à ceux qui l'entourent, mais il doit surtout être porté institutionnellement par toutes les structures en relation avec le public ¹⁷.

♥ Être accueilli et encouragé pour s'engager dans un projet et le conduire à son terme

Toute personne qui franchit la porte d'une structure d'accueil ou de formation se trouve en relation avec un conseiller qui est là pour l'accueillir, l'écouter et l'aider à construire son projet. Dès lors, elle n'est plus seule : elle va parler de ce qui la pousse à venir, elle va progressivement poser les problèmes à résoudre, définir les objectifs à atteindre et construire pas à pas son projet.

C'est un moment extrêmement important où s'amorce la remise en confiance, où le sentiment d'échec s'estompe, où l'espoir de réussir s'éveille. Tout cela demande du temps et de l'attention car l'engagement dans un projet de formation pour un enjeu de cette ampleur ne se fait pas en une heure et de manière administrative. C'est une phase décisive pour la réussite des processus de formation à laquelle il faut être très attentif. Cette phase est la plupart du temps assurée directement par un organisme de formation, mais elle peut aussi être réalisée par une structure d'accueil ou un service social qui mette ensuite la personne en relation avec les formateurs.

Le processus d'accompagnement se poursuit ensuite tout au long de la formation. C'est l'affaire des professionnels mais aussi celle des intervenants bénévoles et des membres de l'entourage. Les apprenants des formations de base soulignent tous l'importance de ces appuis, car la route est longue !

¹⁶ sur leurs lieux de travail, à l'école lorsqu'elles accompagnent leurs enfants et s'occupent de leur scolarité, lors de démarches administratives, sociales, culturelles, d'insertion sociale, d'insertion professionnelle, dans les établissements de soin...

¹⁷ Quelques exemples d'action :
• Passer en boucle une cassette vidéo ou installer une exposition dans un lieu de passage ou un lieu d'accueil pour sensibiliser à l'illettrisme et aux moyens d'en sortir, indiquer un interlocuteur susceptible d'apporter une aide, donner le numéro indigo :

► N° Indigo 0 820 33 34 35
0,15 € TTC / MN

- Conseiller un parent d'élève, un collègue de travail, un partenaire associatif et tout usager d'un service public que l'on sent en difficulté avec l'écrit, en l'encourageant à entreprendre une démarche.
- Effectuer un repérage systématique des situations d'illettrisme quand le contexte le permet et offrir des possibilités de formation. C'est ce que fait l'administration pénitentiaire et que pourraient faire de manière plus systématique les institutions qui sont en charge des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

♥ **Se former dans un dispositif d'apprentissage bien adapté à ses besoins**

Lorsque l'envie d'apprendre et l'espoir d'y arriver se transforment en projets concrets avec des objectifs, un lieu, un planning, et surtout un médiateur d'apprentissage attentif et compétent, on peut avancer ! Si de plus l'entourage est bienveillant et solidaire, toutes les conditions sont réunies pour réussir.

Les apprentissages peuvent se dérouler dans plusieurs types de dispositifs : les ateliers permanents de formation de base, les centres expérimentaux d'apprentissage du français, les actions de "type stage", les formations intégrées au travail, les actions spécifiques.

• **Les ateliers permanents de formation de base**

La formation se déroule dans un établissement de formation, au sein d'un dispositif que l'on a pris l'habitude d'appeler *atelier* pour indiquer que l'enseignement qui y est dispensé est rarement magistral, l'apprenant jouant un rôle actif dans le cadre de situations d'apprentissage à la fois personnalisées et coopératives.

Ces ateliers sont *permanents* et ils peuvent accueillir à tous moments de nouveaux arrivants. Ils sont *spécialisés* car dédiés à la formation des personnes ayant un très faible niveau de maîtrise de l'écrit et des compétences de base. Ils sont en général *polyvalents* pour toutes les formations de ce type, notamment les actions relevant de la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation, l'acquisition du français langue étrangère (FLE).

Ils assurent des prestations de formation proprement dites mais aussi des fonctions d'information, d'accueil et d'accompagnement des projets de formation.

Certains ne font appel qu'à des professionnels d'autres mobilisent également des bénévoles en articulant de manière complémentaire leurs interventions.

Bien intégrés dans l'environnement, ces ateliers travaillent avec les associations, les autres structures de formation et d'insertion et avec tous les partenaires locaux. Aujourd'hui mis en place dans plusieurs régions, souvent structurés en réseaux, ils assurent une bonne couverture du territoire. Certains ont d'ailleurs mis en place des antennes délocalisées pour être plus proches des personnes.

Ces ateliers sont appelés différemment selon les régions : "ateliers de formation de base" (AFB) dans les régions Haute-Normandie, Centre, Pays de Loire, "ateliers des savoirs fondamentaux", en Bretagne "ateliers permanents locaux d'individualisation des savoirs" (APLIS) en Poitou-Charentes, "dispositif permanent de maîtrise des savoirs de base" (DPMSB) en Nord-Pas-de-Calais, "ateliers permanents de formation aux savoirs fondamentaux", etc.

S'ils ont des points communs (permanence des services, prestations couvrant l'ensemble du processus de formation, accueil de publics de très faible niveau de formation et de statuts variés), il n'y a pas de cahier des charges unique et leur fonctionnement dépend des orientations locales.

Lorsqu'ils sont soumis à des critères de qualité, ce sont de bons outils pour offrir un service permanent, bien identifié localement et facilement accessible.

Certains APP, ateliers de pédagogie personnalisée qui offrent partout en France un service permanent de formation à partir du niveau V, se sont dotés d'une organisation pédagogique leur permettant d'accueillir également des personnes en situation d'illettrisme.

• **Les centres expérimentaux d'apprentissage du français**

Mis en place récemment dans le cadre du contrat d'intégration et de la politique de la ville, en lien avec la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, ces pôles de formation linguistique sont ouverts à tous les publics (10 centres expérimentaux en 2003, 50 centres prévus en 2006).

• Les actions de type stage

Toutes les régions n'ont pas créé une infrastructure permanente d'ateliers spécialisés, elles programment chaque année, dans divers points du territoire, des actions spécifiquement destinées aux personnes en situation d'illettrisme, actions identifiées localement sous des appellations variées. Ces actions sont à durée fixe. Elles sont parfois regroupées au sein de plate-formes territoriales qui permettent d'améliorer les articulations entre les différentes prestations.

• Les formations de base intégrées au travail

Il s'agit d'actions professionnalisantes où le développement des compétences de base et la capacité à communiquer par écrit sont étroitement articulés avec l'exercice d'activités professionnelles. Ce type de formation, mobilisant l'encadrement hiérarchique, a l'avantage de partir des pratiques et de s'appuyer sur un réinvestissement immédiat des acquisitions, ce qui permet de les renforcer et de les développer par la mise en œuvre quotidienne. Les résultats sont souvent très encourageants car les progrès réalisés sont visibles et se traduisent par une meilleure autonomie professionnelle.

On trouve deux catégories d'action : les actions pour les salariés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise et les formations alternées dans le cadre des parcours d'insertion.

La formation de base est ici intégrée aux situations de travail : les apprentissages dans les domaines généraux et techniques se situent en réponse à des besoins déclenchés par l'exercice de l'activité professionnelle ; les réinvestissements des acquis dans le travail du salarié ou du stagiaire se font au fur et à mesure.

• Les actions spécifiques

Terme générique pour caractériser les actions se déroulant dans un contexte particulier. Celles-ci se justifient chaque fois que la nature des problèmes à résoudre, les conditions de vie et le contexte de formation nécessitent un cadre d'apprentissage adapté : les formations et dispositifs

d'accompagnement social pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion (sans domicile fixe, femmes en situation de détresse, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion particulièrement démunis...) trop fragiles pour intégrer directement un groupe ouvert, les formations pour les personnes détenues qui ont la possibilité de mettre à profit leur temps de détention pour suivre un parcours de formation de base, les formations pour des personnes handicapées qui nécessitent une prise en charge particulière, les formations pour les gens du voyage, etc.

Dans toutes ces actions :

L'usage des technologies de l'information et de la communication est recommandé. Les actions réalisées montrent que le faible niveau scolaire des apprenants n'est pas un frein à l'usage de ces technologies. Lorsque le contexte pédagogique est bien adapté les apprenants peuvent bénéficier des apports de l'informatique dans les apprentissages en utilisant des outils interactifs et motivants. Ils peuvent aussi se familiariser avec l'usage de cet outil : permettre aux personnes les plus éloignées de la qualification et des moyens de communication écrite d'accéder aux usages de l'informatique est un formidable outil de revalorisation personnelle. La formation ouverte et à distance peut également être envisagée à condition qu'elle soit une modalité dans un dispositif qui allie formation en présence d'un formateur et formation à distance, avec des médiations adaptées. Il faut noter que l'investissement est important car le cadre pédagogique doit être particulièrement bien préparé, l'équipement et la formation de formateur doivent eux aussi être au rendez-vous.

♥ Aller à la rencontre de l'écrit lors d'activités culturelles ou d'activités sociales

Nous venons de voir dans quels environnements pédagogiques les personnes en situation d'illettrisme peuvent s'insérer pour réaliser leurs parcours d'apprentissage. Mais ces moments de formation formelle ne sont pas les seuls

à apporter une aide pour faciliter l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Avec une toute autre logique et d'autres méthodes, les actions culturelles sont des leviers précieux pour donner à chaque personne l'occasion de rencontrer la culture de l'écrit, de pratiquer d'autres langages à travers des activités qui font appel à la sensibilité, au partage, à l'écoute et à l'expression de soi. De nombreuses initiatives bâties autour de la langue, de la lecture, de l'écriture, du livre, du conte, du patrimoine littéraire, de la chanson, du théâtre, de l'image, suscitent une forte mobilisation. C'est souvent l'occasion d'avoir un autre rapport aux autres et à soi-même, de resituer sa propre culture dans un ensemble plus large.

Il en est de même pour les activités à caractère social, liées à la gestion de la vie quotidienne dans les quartiers et les villages. Ce sont des moments où, à travers des ateliers pratiques (cuisine, bricolage...) ou des activités d'animation (sorties, repas collectifs...), des personnes en situation d'illettrisme peuvent être amenées à pratiquer la communication écrite et développer leurs compétences de base de manière informelle.

Ces activités sont rarement identifiées comme des actions de lutte contre l'illettrisme mais elles y concourent cependant de manière importante.

♥ **Valoriser son expérience professionnelle, sociale et culturelle**

Aujourd'hui à travers la loi de janvier 2002, tout adulte pouvant faire état d'une expérience sociale ou professionnelle peut demander à faire valider les compétences qu'il a acquises dans l'action (Validation des acquis de l'expérience - VAE).

Le fait de ne pas maîtriser la communication écrite est aujourd'hui un obstacle dans certains dispositifs de validation où la reconnaissance de l'expérience acquise passe par l'élaboration d'un dossier écrit.

Une sensibilisation des instances de validation doit être menée pour que ce problème soit pris en compte et que des solutions soient recherchées pour adapter les procédures, renforcer l'accompagnement et inciter à entreprendre une démarche d'apprentissage. La valorisation des acquis professionnels est en effet un bon déclencheur pour engager une démarche de formation générale.



2.3 Les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans

Plus d'un jeune sur dix se trouve en difficulté pour utiliser la communication écrite dans la vie quotidienne. Ce sont environ 250 000 garçons et filles de 16 à 20 ans à qui la société doit donner une deuxième chance de renouer avec l'écrit.

Ceux qui ont décroché scolairement ou qui ont été orientés vers des formations professionnelles qu'ils n'ont pas choisies se trouvent dans une période de transition difficile à vivre, entre le monde scolaire dont ils se sont éloignés et le monde des adultes et du travail dans lequel ils peinent à s'insérer. Pour eux l'adolescence se conjugue avec un passé scolaire souvent douloureux, un manque de repères, un avenir incertain et parfois un mode de vie marginal et rebelle...

Trouver des stratégies pour motiver ces jeunes et leur donner envie de s'engager dans de nouvelles démarches d'apprentissage n'est pas chose facile ! C'est une problématique que connaissent bien les conseillers des structures d'accueil (missions locales, permanences d'accueil d'information et d'orientation,...), les formateurs, les animateurs, les éducateurs et les acteurs sociaux qui sont à l'écoute de ces jeunes et qui les aident à se mobiliser sur un projet professionnel et plus globalement sur un projet de vie.

L'objectif de ce champ d'intervention est de renforcer la prise en compte de l'illettrisme dans les actions destinées aux jeunes. Pour ce faire, les acteurs qui interviennent auprès des jeunes peuvent et doivent :

♥ Mobiliser les démarches et actions de lutte contre l'illettrisme relevant de la formation des adultes et de la prévention¹⁸

Les principes et les modalités d'intervention présentés dans les deux chapitres précédents s'appliquent aussi aux jeunes de plus de 16 ans. On retrouve, par exemple, l'enjeu de l'accès aux compétences de base, l'importance de la phase d'accueil, la nécessité de personnaliser les parcours, la possibilité de se former dans les ateliers de formation de base, l'intérêt de la formation intégrée aux situations de travail, etc.

♥ Saisir toutes les occasions pour aider les jeunes à rencontrer l'écrit dans un contexte motivant

C'est en se confrontant à un nouvel enjeu et à des objectifs motivants que les jeunes peuvent repartir à la rencontre de l'écrit avec un nouveau regard, une nouvelle motivation et un nouvel appétit d'apprendre : découverte d'un métier qui les intéresse par les formations en alternance ou par un accès direct au travail, préparation du permis de conduire, participation à une mission humanitaire et à un projet de développement durable, pratique active des technologies de l'information et de la communication, création artistique, engagement sportif, etc. En se mobilisant sur un projet, les jeunes ne feront pas l'économie d'un réapprentissage méthodique de l'écrit, mais ils ne pourront entreprendre cet apprentissage et le mener à son terme que s'ils en voient le sens, l'intérêt et la possibilité de le réussir.

♥ S'appuyer sur la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et sur son suivi pour lancer une nouvelle dynamique

La JAPD permet chaque année de procéder à une opération de mesure des compétences en lecture et écriture de toute une classe d'âge sans distinction de scolarité ou de sexe. Tous les garçons et les filles recensés, âgés de 17 ans au moins, passent une série de tests organisés par le Ministère de la Défense en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

¹⁸ pour les jeunes encore scolarisés. ♦♦♦

La JAPD offre aux jeunes en situation d'illettrisme l'opportunité d'une rencontre avec un adulte pour parler de leur avenir dans un contexte différent de ce qu'ils ont connu précédemment. Le lien établi lors de cette rencontre doit être poursuivi par une action d'accompagnement, de conseil, et d'orientation.

C'est pourquoi le passage de relais entre les responsables des sites JAPD et ceux qui ont pour rôle d'aider les jeunes à s'insérer et à se former est une étape importante. Le partenariat local et la mise en commun des compétences sont essentiels pour construire des solutions pertinentes, personnalisées qui permettent de lutter efficacement contre l'illettrisme.

Des expérimentations, réalisées avec l'appui de fondations et le concours des collectivités territoriales, montrent que des démarches d'accompagnement novatrices, attentives, exigeantes et concertées permettent à de nombreux jeunes de prendre un nouveau départ.

Toutes ces démarches centrées sur les jeunes les plus en difficulté revêtent une importance capitale car, aujourd'hui, la non-maîtrise de l'écrit et des compétences de base sont des obstacles souvent rédhitoires pour accéder à l'emploi et s'intégrer dans la société.



2.4 Les actions en direction des personnes âgées

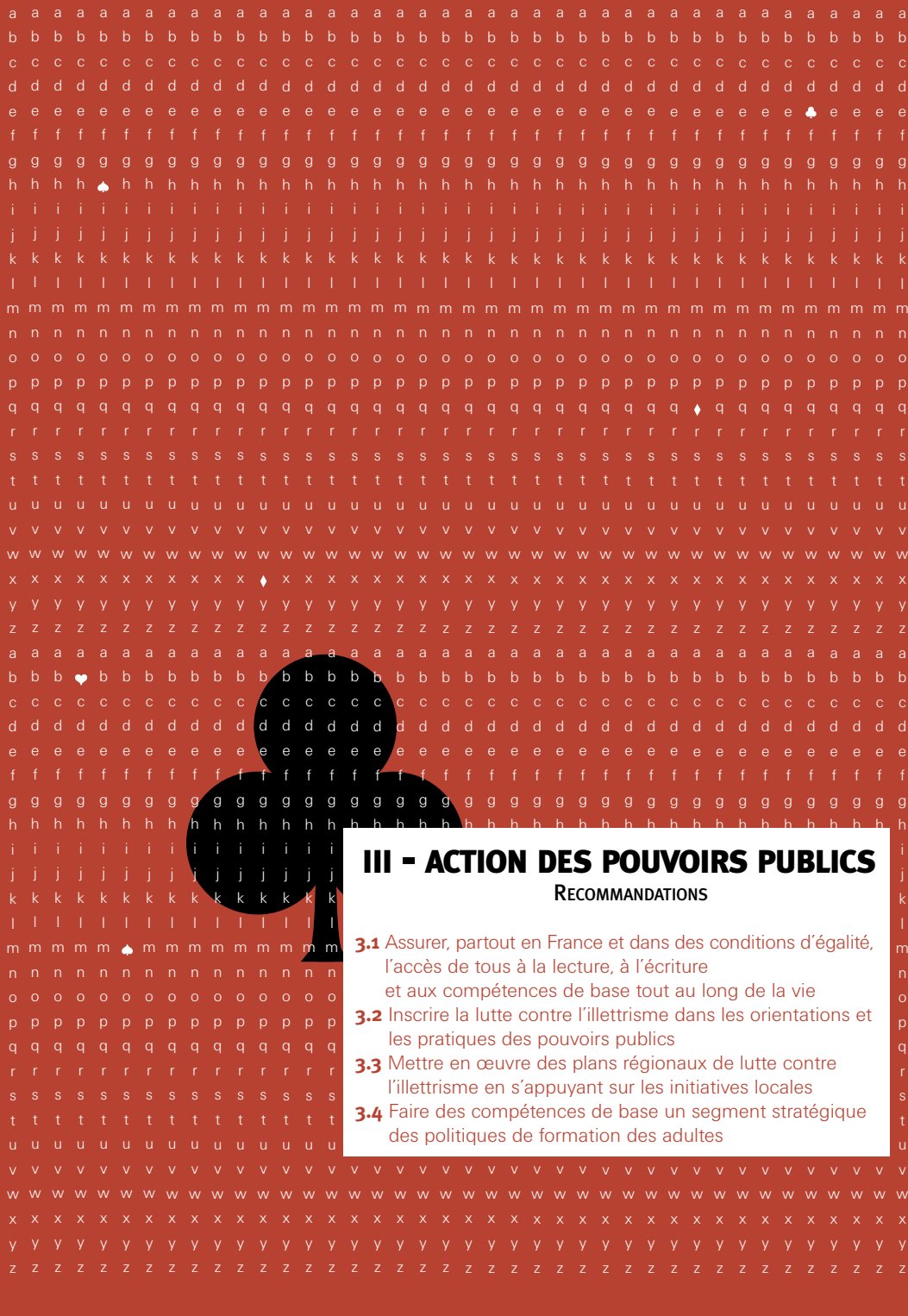
Il s'agit d'offrir aux personnes âgées la possibilité de réactiver leur capacité à lire et à écrire ainsi que leur mémoire.

Ce champ d'intervention, déjà développé par plusieurs associations, a rarement été référé à la problématique de l'illettrisme. Il constitue pourtant un mode de prévention de l'illettrisme "tardif" très important pour notre société.

À travers des "ateliers mémoire", des "ateliers d'écriture" ou d'autres types d'activités, les personnes âgées fragilisées préservent leur capital de savoir et maintiennent ainsi le plus possible leur autonomie dans la vie quotidienne.

Le but n'est pas de transférer l'activité des acteurs actuels de la lutte contre l'illettrisme vers ce nouveau champ d'intervention au détriment des trois autres mais d'inciter à le prendre en compte de manière croissante en favorisant les coopérations et en participant au développement d'initiatives. Ces interventions peuvent d'ailleurs être le fait d'organismes différents.

La politique de lutte contre l'illettrisme sera vraiment mise en œuvre tout au long de la vie si, de l'enfance au quatrième âge, une action permanente et soutenue permet à tout citoyen d'acquérir, de développer et de maintenir sa capacité à lire et à écrire.



III - ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

RECOMMANDATIONS

- 3.1** Assurer, partout en France et dans des conditions d'égalité, l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base tout au long de la vie
- 3.2** Inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les orientations et les pratiques des pouvoirs publics
- 3.3** Mettre en œuvre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en s'appuyant sur les initiatives locales
- 3.4** Faire des compétences de base un segment stratégique des politiques de formation des adultes



3.1 Assurer, partout en France et dans des conditions d'égalité, l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base tout au long de la vie

À tout âge de leur vie, les enfants, les jeunes et les adultes doivent trouver un appui pour apprendre, ré-apprendre ou mieux apprendre à lire et à écrire. C'est aux pouvoirs publics nationaux et territoriaux¹⁹ qu'il revient de créer les conditions favorables à l'exercice de ce droit et de veiller à ce que l'ensemble de la population accède au socle minimal de compétences de base.

Peut-on imaginer, qu'en France, au XXI^e siècle, on laisse perdurer une situation où une personne sur dix ne peut pas s'appuyer sur la communication écrite pour participer à la vie de notre pays ?

Le droit à l'éducation fait partie des fondamentaux des démocraties. Il ne s'arrête pas à la sortie de l'école. Ceux parmi nos concitoyens qui, à la suite d'aléas divers, n'ont pas acquis ce bagage minimum doivent bénéficier d'une nouvelle chance. Le plus tôt possible et dans les meilleures conditions possibles.

Garant de l'égalité d'accès de tous aux formations de base sur tout le territoire, l'Etat doit veiller à la cohérence nationale des actions de lutte contre l'illettrisme et à l'évaluation des politiques.



3.2 Inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les orientations et les pratiques des pouvoirs publics

Tous les pouvoirs publics sont invités à se questionner sur ce qui, dans leur secteur intervention, peut relever de la lutte contre l'illettrisme afin d'en faire un axe de leur politique et de mobiliser leurs services autour de cet objectif.

¹⁹ Etat, Conseils régionaux, Conseils généraux, Communes...

Pour ceux qui sont directement responsables de programmes de lutte contre l'illettrisme, cela va de soi. Cette priorité est clairement affichée et inscrite dans leurs orientations et leurs pratiques.

Mais les autres peuvent aussi être concernés dès lors que le contexte de leur intervention leur permet de repérer que les personnes auxquelles ils s'adressent rencontrent des difficultés avec la communication écrite. Ils peuvent alors les informer et les encourager à engager une démarche de formation, mais ils peuvent aussi trouver des solutions pour mieux prendre en compte, dans leurs propres interventions, les situations d'éloignement de l'écrit et jouer un rôle constructif dans la résolution des problèmes que rencontrent les personnes en situation d'illettrisme.

Chaque porteur d'initiatives, du plus haut niveau de décision à l'action de terrain, doit avoir le souci d'articuler sa contribution avec celles des autres et trouver, à partir de diagnostics partagés élaborés dans un cadre concerté, les solutions les mieux adaptées.

Le suivi attentif de la mise en œuvre effective des mesures préconisées doit également être renforcé car il y a encore trop de "perte en ligne" entre la décision politique (émission de la directive) et la réalisation sur le terrain (volonté et capacité des acteurs à la mettre en œuvre). Dans le même esprit, il est souhaitable que les décisions politiques s'inspirent le plus possible des innovations et des expérimentations des acteurs de terrain.



3.3 Mettre en œuvre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en s'appuyant sur les initiatives locales

La mobilisation sectorielle²⁰ des pouvoirs publics, indispensable pour que tous les services se mettent en mouvement, trouve véritablement son efficacité lorsque, dans chaque territoire, les

²⁰ Mobilisation sectorielle : le champ d'action est un secteur d'activité (éducation, culture, justice, santé, travail...) Mobilisation territoriale : le champ d'action est le territoire où se rencontrent tous les secteurs d'activités pour conjuguer leurs efforts au service de la population.

partenaires locaux se mettent autour d'une table pour se questionner ensemble sur les besoins des publics et sur l'action à entreprendre.

C'est là, au plus près des personnes, que la lutte contre l'illettrisme se construit concrètement avec les ressources et les dynamiques locales. C'est aussi là qu'on peut en mesurer les résultats. Seul un large partenariat, rendu nécessaire par la variété des situations dans lesquelles se trouvent les personnes concernées et la diversité des solutions à trouver, peut permettre une action efficace. Il n'y a pas une réponse simple et unique, ni un seul responsable.

C'est un véritable défi que nous lance la lutte contre l'illettrisme : elle exige une intelligence collective et une volonté d'agir qui oblige à aller à la rencontre des idées, des savoir-faire et des ressources de chaque institution.

1. Une action concertée imposée par la prise en compte de la globalité des personnes, fondée sur la contractualisation des objectifs

C'est en s'appuyant sur ce cadre de référence, garant de la cohérence nationale, que les pouvoirs publics nationaux déconcentrés et les pouvoirs publics territoriaux sont appelés à mettre en commun leur détermination, leur savoir-faire et leurs moyens pour agir en partenariat avec la société civile et le monde du travail.

L'ensemble des décideurs doit construire et mettre en œuvre un plan d'action pour faire de cette priorité nationale un projet fort, ambitieux et porteur de résultats.

Reposant sur une double dimension interministérielle et interpartenariale, les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme doivent donner lieu à une contractualisation autour d'objectifs définis de manière concertée dans chacun des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme : les actions en direction des tout-petits, des enfants et des adolescents, les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans, les actions en direction des adultes, les actions en direction des personnes âgées.

Ils traduisent les engagements quantitatifs et financiers pris, dans leur domaine d'action respectif, par chaque service déconcentré

de l'Etat et par les collectivités territoriales ou locales dans un cadre coordonné par le chargé de mission régional de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme placé auprès du Préfet de région. Ils doivent s'articuler clairement avec l'ensemble des politiques publiques conduites dans ce domaine (plan national d'action pour l'inclusion (PNAI), plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion (PNRLE), plan de prévention de l'illettrisme à l'école, politiques mises en œuvre par les différents ministères, par les collectivités locales et territoriales,...)

Afin de fédérer et d'optimiser les moyens affectés à la lutte contre l'illettrisme par les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, la coordination des décisions doit être recherchée à tous les niveaux d'intervention.

L'échelon régional doit être le niveau de définition concertée des axes prioritaires de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme. Déclinée à partir des grandes orientations nationales et reposant sur un diagnostic partagé des besoins, cette politique doit s'appuyer sur les leviers d'action territoriaux opérationnels les plus pertinents à l'échelon départemental, infra-départemental comme, par exemple la commune, le bassin d'emploi ou les territoires de la politique de la ville.

Les différents niveaux d'intervention peuvent s'articuler de la manière suivante :

♣ **Au plan régional** : définition concertée des objectifs prioritaires à partir de diagnostics locaux des besoins, mise en place d'une méthodologie de suivi et d'évaluation des actions et de la politique régionale en lien avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, réalisation d'actions à forte valeur ajoutée pour faciliter et développer les projets locaux : animation, communication, capitalisation et diffusion des pratiques, développement des compétences des acteurs...

♣ **Au plan départemental et infra-départemental** : mise en œuvre opérationnelle du plan régional de lutte contre l'illettrisme reposant sur l'articulation des projets locaux avec les orientations régionales, recherche d'un bon maillage du territoire et mise en place d'une offre adaptée aux besoins en s'appuyant sur les

points clé de chaque champ d'intervention (cf. chapitre II).

Parce qu'il convient de rechercher l'adhésion de tous ceux qui participeront à sa mise en œuvre, le plan d'action régional doit donner lieu à une concertation active avec les acteurs de la société civile au moment de son élaboration.

S'appuyant sur ce cadre national de référence, des plans d'action régionaux d'une durée de trois ans (2004-2006) doivent faire reculer l'illettrisme et installer pour les années à venir des pratiques d'accès à l'écrit et aux compétences de base porteuses de réussite.

Aux différents niveaux d'intervention en région (niveau départemental et infra-départemental), il s'agit de s'appuyer sur les leviers d'action les plus pertinents dans tous les champs de la lutte contre l'illettrisme. Si les modes d'organisation de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme dépendent des contextes et des choix locaux, on peut cependant dégager des **principes directeurs** communs à tous :

- **un pilotage régional concerté** s'appuyant sur une instance partenariale réunissant les chefs de file des politiques qui contribuent à la lutte contre l'illettrisme, dans toutes ses dimensions.
- **une méthodologie rigoureuse** : état des lieux et diagnostics des besoins locaux, définition d'orientations, formulation des objectifs et des résultats attendus, allocations de moyens, modalités adaptées, procédures d'évaluation, régulation, etc.
- **une animation permanente** du projet régional avec le chargé de mission régional de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, animateur de la transversalité avec les pouvoirs publics nationaux et territoriaux, le monde économique et la société civile, et plus largement agent de développement de la lutte contre l'illettrisme.
- **une déclinaison territoriale** à construire en fonction des réalités locales en articulant les projets à différents niveaux : région, département, ville, pays...
- **une cohérence nationale** à rechercher pour garantir, dans tous les territoires, l'égalité d'accès de tous les citoyens aux compétences de base et faciliter les coopérations nationales en s'appuyant sur le présent cadre de référence.

2. Une organisation des moyens globale et structurante

Tous les pouvoirs publics engagés contractuellement dans le cadre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme sont invités à investir, en fonction de leur mission et de leurs compétences propres et à participer au financement des projets territoriaux. La lutte contre l'illettrisme a besoin de l'engagement de tous et de financements organisés dans tous les champs d'intervention, pour tous les âges de la vie.

Pour les adultes, les apports de plusieurs ministères, et tout particulièrement le programme IRILL (Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme)²¹, les apports des conseils régionaux, des conseils généraux, des communes, du FASILD (Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations), du FSE (Fonds social européen), des plans de formation des entreprises sont déterminants car leur mise en synergie permet d'assurer des services permanents.

Tous les moyens prévus dans les plans d'action régionaux sont en effet nécessaires et doivent être mobilisés de manière à renforcer la capacité de l'appareil de formation des adultes à réaliser sa mission de manière pérenne dans le cadre de la formation tout au long de la vie. C'est parce que ces moyens sont mobilisés et que s'y ajoutent d'autres contributions telles que celles des associations et des fondations qu'il est possible d'agir sur tous les fronts en offrant une large palette de services à la population. La lutte contre l'illettrisme exige donc de mobiliser des ressources humaines, financières et matérielles diversifiées qui sont la traduction des engagements des institutions, ressources qui doivent être organisées dans le cadre d'un projet global.

C'est dans une logique de mutualisation des moyens que les pouvoirs publics doivent veiller à harmoniser leurs modes de financement afin de dégager les acteurs de la lutte contre l'illettrisme de charges administratives trop lourdes et leur offrir un cadre stable et pérenne pour la conduite des projets locaux. C'est aux pouvoirs publics, qu'il revient de concevoir une ingénierie financière globale

²¹ Le programme IRILL mis en œuvre pour le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité constitue un levier pour impulser et aider à structurer des réponses de qualité.

et structurante pour créer un cadre favorable à l'action.

3. Un investissement à optimiser pour faciliter l'action des intervenants

Un projet territorial conduit de manière rigoureuse et transparente, une offre d'activités bien conçue et une ingénierie financière structurante sont les premières conditions à réunir pour assurer une bonne base de travail. Il faut aussi apporter un appui aux intervenants pour améliorer la qualité de leurs prestations et faciliter leurs interventions.

Ils exercent en effet un métier difficile qui demande des compétences très spécifiques et un fort investissement en termes de relations humaines. Salariés et bénévoles, ils doivent bénéficier de services d'appui leur proposant une information régulière, une animation pour travailler en réseau, un accès à la documentation et aux outils pédagogiques, un plan de professionnalisation et de formation de formateurs.

Aujourd'hui, les centres de ressources illettrisme contribuent activement, avec les réseaux d'information, de documentation et de formation de formateurs, à la mise en œuvre de ces services.



3.4 Faire des compétences de base un segment stratégique des politiques de formation d'adultes

L'accès aux compétences de base est une question fondamentale qui demande une attention particulière dans la construction des politiques territoriales et sectorielles. C'est un enjeu de société incontournable où les responsabilités doivent être prises d'une manière très claire et partagée.

♣ Une approche globale de l'ensemble des formations de base

Les actions de lutte contre l'illettrisme mais aussi les autres formations linguistiques, alphabétisation et apprentissage de

la langue orale, ainsi que les actions d'insertion et de formation professionnelle des jeunes et des adultes participent à l'acquisition des compétences de base.

Dans chaque territoire, les partenaires, peuvent, en les regroupant²² dégager un champ d'action et un volume d'activités suffisamment important pour construire une véritable politique, mettre en place une offre permanente de formation, optimiser les financements, la qualité des services et la professionnalisation des intervenants.

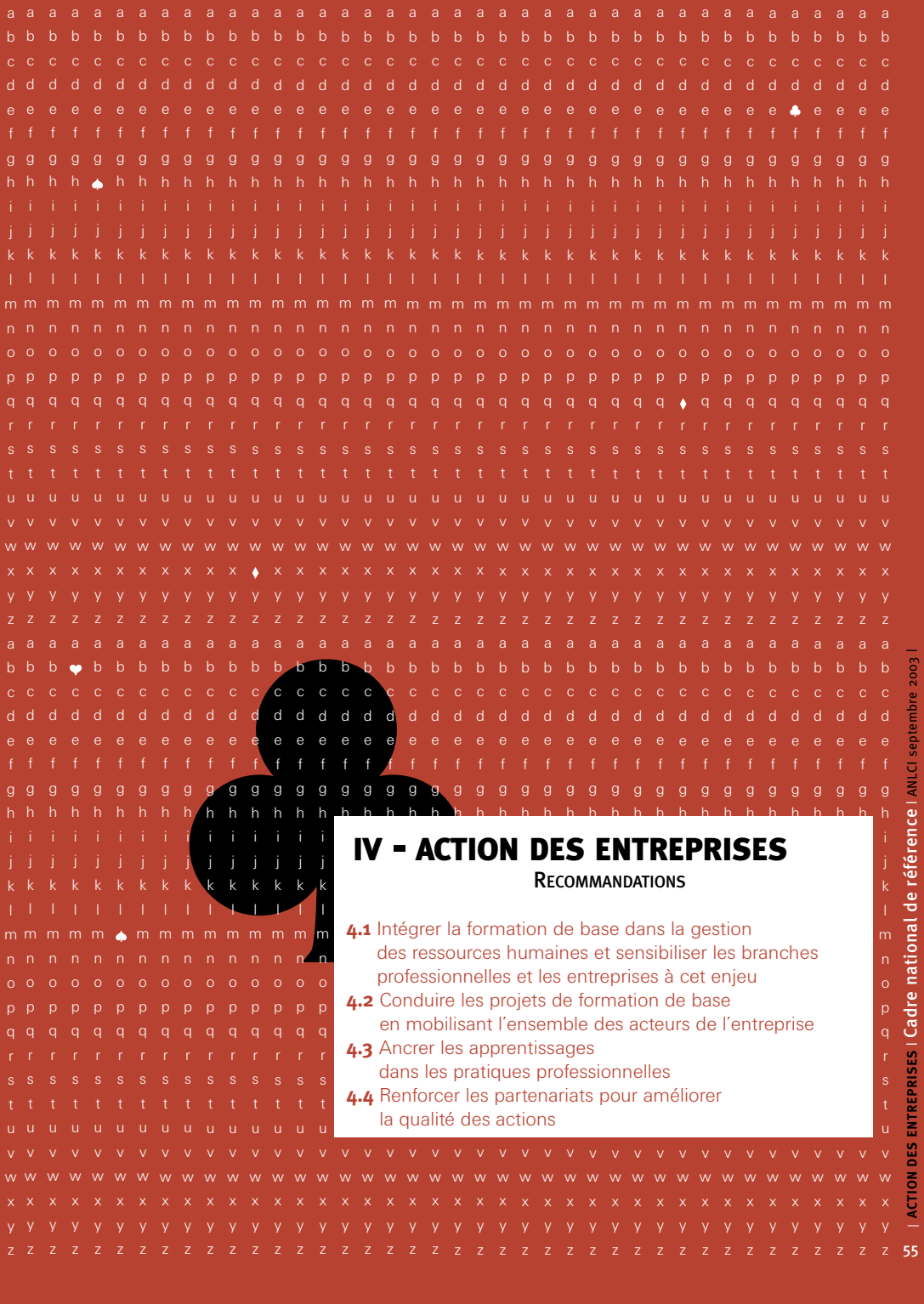
C'est aussi cette approche globale qui peut donner une meilleure lisibilité du système de formation, le rendre plus accessible et plus familier à ceux qui en ont le plus besoin et qui n'osent pas s'en approcher.

♣ **Un choix stratégique**

Tout nous pousse à avancer dans cette direction : l'intérêt des personnes concernées, le souci de performance de l'appareil de formation et la volonté d'optimiser les moyens.

La lutte contre l'illettrisme dans sa dimension formation des adultes doit contribuer à rapprocher les différentes politiques du développement des compétences de base pour en faire un segment stratégique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

²² Les ateliers permanents de formation de base ont déjà cette expérience, les futurs centres d'apprentissage du français (décision du comité interministériel à l'intégration du 10 avril 2003) dans les quartiers relevant de la politique de la ville permettront également d'avancer dans cette direction.



IV - ACTION DES ENTREPRISES

RECOMMANDATIONS

- 4.1** Intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cet enjeu
- 4.2** Conduire les projets de formation de base en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise
- 4.3** Ancrer les apprentissages dans les pratiques professionnelles
- 4.4** Renforcer les partenariats pour améliorer la qualité des actions



4.1 Intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cet enjeu

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans le champ de la formation tout au long de la vie professionnelle²³. Un discours moralisateur et paternaliste fondé sur la seule solidarité à l'égard des salariés en situation d'illettrisme n'est pas suffisamment motivant pour l'entreprise même s'il peut toucher, personnellement, l'un ou l'autre de ses acteurs.

C'est avec les branches professionnelles et les entreprises que doit être abordée la question de l'illettrisme dans le cadre plus global des politiques de gestion des ressources humaines et de formation continue, dans les mêmes termes que les autres formations dont on sait aujourd'hui qu'elles bénéficient encore trop exclusivement aux personnes ayant déjà un certain niveau de formation.

♣ S'appuyer sur toutes les occasions qui justifient un développement des compétences de base

Il est recommandé de s'appuyer sur toutes les occasions qui justifient qu'une branche professionnelle ou qu'une entreprise ait besoin d'améliorer les compétences de base de ses salariés : réorganisation, modernisation des moyens de production, mise en place de démarches qualité, sécurité, difficultés de recrutement, départ en retraite, exigences des usagers, modifications du contrat de travail, transmission des entreprises... Il est en effet primordial de trouver un support professionnel qui puisse servir de "véhicule" aux actions visant la maîtrise des savoirs de base.

♣ Concilier les logiques de promotion sociale et de développement des compétences de l'entreprise

Une mobilisation des acteurs qui utiliserait comme levier, le plan de formation est particulièrement opportune puisqu'il permet de référer les besoins de formation aux stratégies de

²³ L'article L 900-6 du Code du travail prend en compte cette situation puisqu'il permet aux entreprises de déduire le coût des formations de base de leur contribution obligatoire à la formation professionnelle.

l'entreprise. Le plan de formation offre l'occasion d'une concertation avec les représentants du personnel, ceux-ci peuvent faire fonction de médiateurs et faciliter l'accès à la formation. Il permet également d'aborder la situation des premiers niveaux de qualification sans référence explicite aux situations d'illettrisme, jugées stigmatisantes. Dans le domaine du développement des compétences de base, il est particulièrement utile de concilier logique de promotion sociale et logique de développement des compétences de l'entreprise. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est tout particulièrement indiquée pour répondre à cette double attente.

Dans le cadre de projets individuels, certains salariés peuvent souhaiter réactiver leurs connaissances de base hors du cadre de l'entreprise, pour des raisons qui leur sont propres. Ces démarches doivent être prises en compte par les acteurs de la formation professionnelle (Etat, partenaires sociaux, collectivités territoriales). Les salariés qui en font la demande peuvent utilement être accompagnés par des prestataires externes à l'entreprise.

♣ **Sensibiliser les dirigeants mais aussi les salariés et leurs représentants**

La sensibilisation au développement des compétences de base en entreprise ne doit pas être exclusivement tournée vers les dirigeants d'entreprise, mais elle doit s'élargir aux salariés, en s'appuyant notamment davantage sur le relais des organisations syndicales.



4.2 Conduire les projets de formation de base en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise

♣ Avoir une vision collective du but de l'action avant d'engager une démarche de repérage des situations individuelles

L'identification des salariés en situation d'illettrisme ne doit pas être un facteur d'exclusion. À cet égard, un repérage individuel, hors de tout projet collectif, est à proscrire. La démarche d'identification ne doit pas avoir pour effet de stigmatiser un salarié, de l'enfermer dans une catégorie. Le travail sur le contexte du projet est donc particulièrement important. En d'autres termes, l'identification des besoins de formation ne doit pas démarrer avant que le chef d'entreprise, l'encadrement intermédiaire et les salariés aient une vision collective très claire des objectifs assignés à l'action.

♣ Mobiliser les salariés, la direction et l'encadrement intermédiaire

Mettre en évidence les facteurs de motivation est nécessaire pour faciliter l'accès à la formation et obtenir l'adhésion des salariés. Il est utile de communiquer sur le lien entre les objectifs personnels (savoir lire le cahier de liaison de ses enfants, remplir un chèque...) et les objectifs professionnels assignés à l'action de formation.

Consacrer du temps et des moyens à la construction d'une démarche de mobilisation des salariés s'avère être un préalable particulièrement opportun. L'implication de l'équipe de direction, de la maîtrise et de l'encadrement de proximité constitue aussi une condition essentielle à la réussite des formations de base.



4.3 Ancrer les apprentissages dans les pratiques professionnelles

♣ S'appuyer sur les pratiques professionnelles

La formation ne doit pas être vécue par l'entreprise comme une intrusion qui désorganise la production, et par les salariés comme un retour sur les bancs de l'école. L'organisation et l'environnement même de la formation sont déterminants pour la réussite des apprentissages et leur réinvestissement sur le poste de travail : il faut privilégier le recours à des modèles de formation adaptés aux contraintes et projets des entreprises ainsi qu'aux objectifs et aux situations de travail des salariés. Les formations doivent mobiliser les savoirs de base au travers des pratiques professionnelles et associer accompagnement individuel, souplesse et discrétion.

♣ Réinvestir les acquis de la formation dans les situations de travail

Les formations de base développent l'estime de soi, l'autonomie, la prise d'initiatives et améliorent la perception que l'on a de son travail et de son entreprise. Source de frustrations s'ils ne sont pas pris en compte dans le projet de l'entreprise, ces changements doivent être anticipés. C'est aussi l'intérêt de l'entreprise pour qui la formation de base est un investissement. Elle a tout à gagner à s'appuyer sur les nouvelles potentialités de son salarié en lui permettant d'intégrer dans ses pratiques professionnelles, les compétences acquises. Avant le départ en formation, il faut préciser les objectifs attendus, les critères d'évaluation de ces objectifs et les modalités de réinvestissement. À la fin de la formation, il faut veiller à ce que les conditions soient réunies pour que les acquis de la formation soient véritablement mobilisés dans les situations de travail.

♣ **Motiver les jeunes et les demandeurs d'emploi en leur donnant l'occasion de (re) découvrir les apprentissages fondamentaux à partir des pratiques professionnelles**

La pratique d'un métier et l'immersion dans la vie d'une entreprise sont des moments clés pour motiver les jeunes et les demandeurs d'emploi et leur donner un nouvel appétit d'apprendre. En se mobilisant sur un projet professionnel, ceux-ci peuvent trouver un nouvel intérêt aux apprentissages de base et s'impliquer plus activement dans leur démarche de formation. En accomplissant leur mission d'aide à l'insertion, les entreprises peuvent aussi lutter efficacement contre l'illettrisme.



4.4 Renforcer les partenariats pour améliorer la qualité des actions

♣ **Améliorer la qualité en mobilisant tous les partenaires**

Les démarches conduites par les grandes entreprises ou à l'échelle d'un secteur d'activité mobilisent de nombreux partenaires : les entreprises, les branches professionnelles, les organismes paritaires collecteurs agréés, les institutions publiques chargées d'éducation et de formation ainsi que des organismes prestataires, formateurs et consultants. Ce sont des projets qui nécessitent une ingénierie complexe et partenariale où la qualité des actions doit être envisagée en amont et intégrée dans l'ingénierie du projet : modalités de formation pour les apprenants, supports utilisés, démarche d'évaluation, plan de perfectionnement ou de qualification des dispensateurs de formation.

Le recours à une expertise extérieure²⁴, développant une double compétence en ressources humaines et apprentissage des savoirs de base est particulièrement utile pour accompagner tous les intervenants (formateurs, consultants, tuteurs, conseillers des organismes paritaires collecteurs agréés...) et faciliter ainsi la capitalisation des outils mis en place.

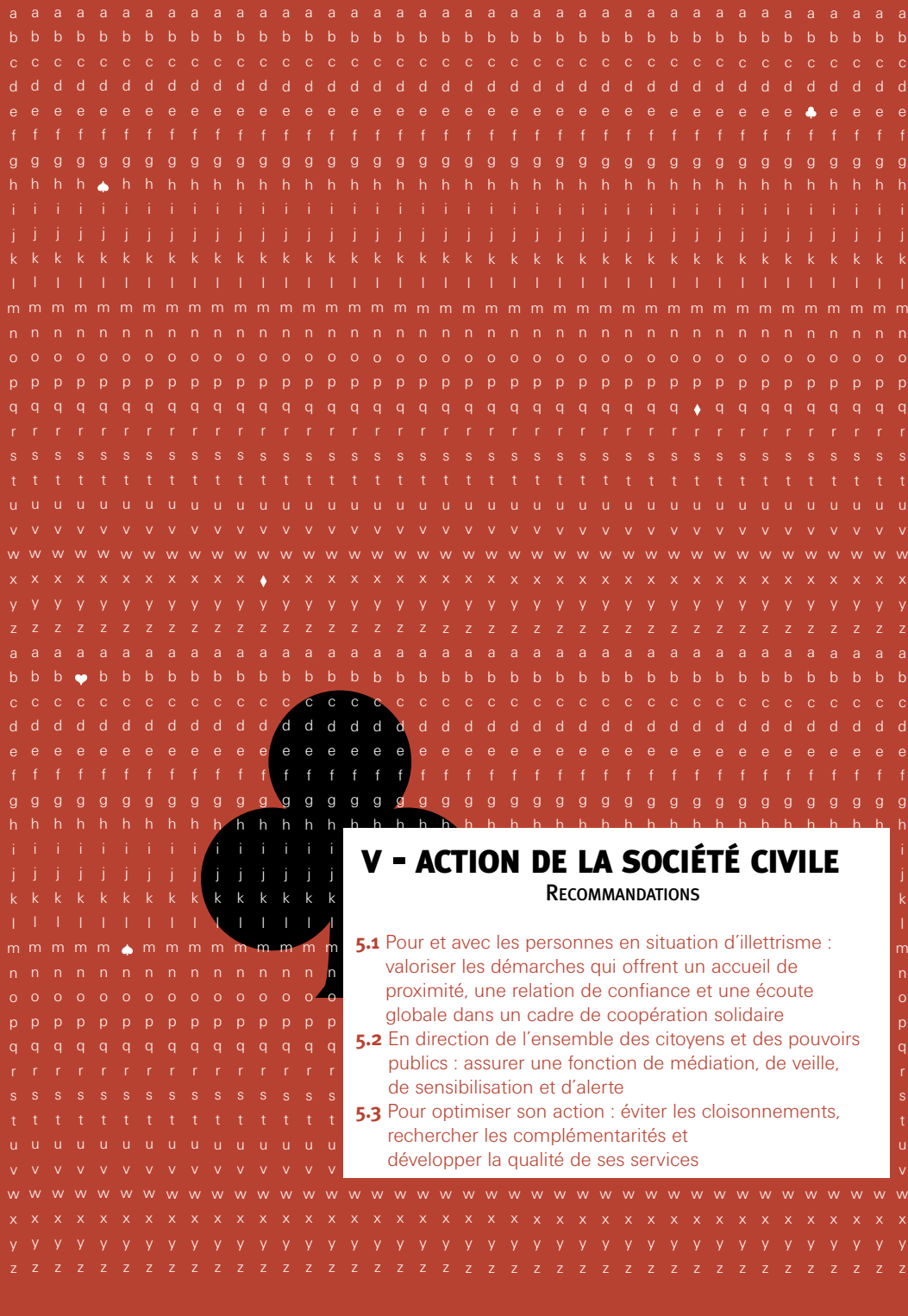
♣ Développer les coopérations avec les organismes prestataires

Parce que les actions de formation de base reposent sur une interaction permanente entre temps de formation et temps de travail, l'accompagnement des salariés et des stagiaires en alternance est un processus continu qui nécessite des échanges permanents entre l'entreprise et les organismes prestataires. Leurs coopérations renforcent l'efficacité des projets de formation.

♣ Partager son expérience et s'appuyer sur celle des autres²⁴

La question du développement de la formation de base en entreprise a fait l'objet de travaux de recherche et d'expérimentations. Plusieurs entreprises ou branches professionnelles ont engagé des actions de dimension locale ou nationale et disposent aujourd'hui d'un savoir-faire dans ce domaine qu'elles sont prêtes à partager. Se référer à leur expérience, aux modalités d'intervention qu'elles ont retenues ainsi qu'aux supports qu'elles utilisent permet de gagner du temps et d'améliorer la qualité du plan de formation.

²⁵ Dans le cadre de son plan d'action 2002-2003, l'ANLCI a développé un espace internet dédié aux branches professionnelles, organismes paritaires collecteurs agréés, partenaires sociaux, entreprises et salariés qui souhaitent agir pour développer les compétences de base. Le site qui a reçu le soutien d'une fondation d'entreprise propose des clés pour comprendre, des exemples d'action, des informations sur les aides publiques, des conseils pour agir, des informations sur l'offre de formation...
www.formationdebase.net



V - ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

RECOMMANDATIONS

- 5.1** Pour et avec les personnes en situation d'illettrisme : valoriser les démarches qui offrent un accueil de proximité, une relation de confiance et une écoute globale dans un cadre de coopération solidaire
- 5.2** En direction de l'ensemble des citoyens et des pouvoirs publics : assurer une fonction de médiation, de veille, de sensibilisation et d'alerte
- 5.3** Pour optimiser son action : éviter les cloisonnements, rechercher les complémentarités et développer la qualité de ses services

a a a
b b b
c c c
d d d
e e e
f f f
g g g
h h h
i i i
j j j
k k k
l l l
m m m
n n n
o o o
p p p
q q q
r r r
s s s
t t t
u u u
v v v
w w w
x x x
y y y
z z z
a a a
b b b
c c c
d d d
e e e
f f f
g g g
h h h
i i i
j j j
k k k
l l l
m m m
n n n
o o o
p p p
q q q
r r r
s s s
t t t
u u u
v v v
w w w
x x x
y y y
z z z

La société civile ²⁶ regroupe les organisations de citoyens qui ont choisi de se rassembler pour agir ensemble dans l'intérêt général. Associations, syndicats et groupements divers, constituent un troisième secteur de responsabilité sociale, distinct de celui des pouvoirs publics et de celui des pouvoirs économiques. Par sa proximité, par son engagement pour la démocratie, la solidarité et l'équité, par son rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les citoyens, la société civile joue un rôle vital pour la réussite de la lutte contre l'illettrisme.



5.1 Pour et avec les personnes en situation d'illettrisme : valoriser les démarches qui offrent un accueil de proximité, une relation de confiance et une écoute globale dans un cadre de coopération solidaire

Les organisations qui, dans la société civile, ont pour vocation d'être en relation directe avec le public, et notamment avec les personnes en situation d'illettrisme sont particulièrement bien placées pour développer des activités non-formelles et non-institutionnelles, réactives, souples et créatives permettant de :

♣ Identifier les besoins des personnes à partir d'une approche globale de leur situation

Les acteurs de la société civile ont développé des lieux d'accueil et de service qui ne sont pas dédiés exclusivement à la lutte contre l'illettrisme. Ils peuvent ainsi, dans un cadre favorable et dès le premier contact, appréhender de manière globale la situation des personnes pour aborder les problèmes rencontrés, informer et conseiller.

♣ Accueillir les personnes sans distinction de statut

L'action de la société civile est dirigée vers tous, sans distinction de statut afin de répondre, dans le respect de la diversité et de la laïcité, à toutes les demandes quelle que soit

²⁶ (1) société civile :
"troisième secteur de la société, distinct de l'Etat et du marché, constitué d'institutions, de groupes et d'associations (structurés ou non) susceptibles d'exercer une fonction de médiation entre les pouvoirs publics et les citoyens".
Commission des communautés européennes.
Bruxelles 21/11/01.
"Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie".

la personne qui les formule. La société civile apporte également des réponses à ceux qui, quand ils ne répondent pas aux critères exigés, ne peuvent pas accéder aux dispositifs de formation . Ainsi quelle que soit sa situation, quel que soit son statut, toute personne peut être accueillie et accompagnée.

♣ Construire des actions de proximité, à l'abri des pressions sociales et professionnelles

La société civile offre des services de proximité qui reposent sur la souplesse et la construction de liens privilégiés, ainsi que des réponses très personnalisées. Elle contribue à l'émergence d'espaces hors d'atteinte des pressions sociales ou professionnelles, au sein desquels chacun peut réapprendre à son rythme et sans que son entourage en soit forcément informé.

♣ Déclencher l'envie d'apprendre

À travers des activités à forte ouverture sociale, éducative, culturelle et économique, les personnes les plus éloignées de l'écrit découvrent les apprentissages sous un angle nouveau et s'engagent progressivement dans une dynamique de formation.

Les acteurs associatifs insistent tout particulièrement sur la nécessité de ne pas se centrer sur la seule détection de l'illettrisme mais d'offrir une écoute globale et de créer une relation de confiance essentielle pour susciter l'envie d'apprendre.



5.2 En direction de l'ensemble des citoyens et des pouvoirs publics : assurer une fonction de médiation, de veille, de sensibilisation et d'alerte

Les organisations de la société civile, au niveau national, régional, départemental ou local, sont particulièrement bien placées pour :

♣ Assurer une fonction de médiation

Au plus près des personnes, de leurs problèmes et de leurs attentes, les acteurs de la société civile jouent un rôle privilégié de médiation sociale entre les citoyens et les institutions publiques (Etat, collectivités territoriales, organismes sociaux...). Ils créent des liens, ouvrent des passerelles intergénérationnelles et interculturelles, facilitent le dialogue et les coopérations. Ils rapprochent personnes et institutions.

♣ Jouer un rôle de veille, de sensibilisation et d'alerte

Aussi bien en direction de l'ensemble des citoyens que des pouvoirs publics, la société civile organisée joue un rôle fondamental pour faire émerger les besoins, informer, interpeller et mobiliser l'ensemble des forces sociales de notre pays sur :

- la situation des personnes, la nature des problèmes à résoudre, leur ampleur et leur urgence
- les principes d'action qui favorisent une relation positive et évitent la stigmatisation et la discrimination
- les actions à entreprendre aussi bien au niveau institutionnel qu'à des niveaux plus informels.



5.3 Pour optimiser son action : éviter les cloisonnements, rechercher les complémentarités et développer la qualité de ses services.

Les organisations de la société civile, dans une volonté de partage et d'efficacité, participent à une dynamique générale qui implique de :

♣ **S'ouvrir aux réseaux voisins et jouer la complémentarité**

- Nouer des liens avec les autres réseaux, loin de tout prosélytisme
- Mutualiser les moyens
- Participer aux échanges d'expériences
- Rechercher des complémentarités pour mieux couvrir les besoins des personnes, au sein de la société civile mais aussi avec les institutions publiques et le monde économique.

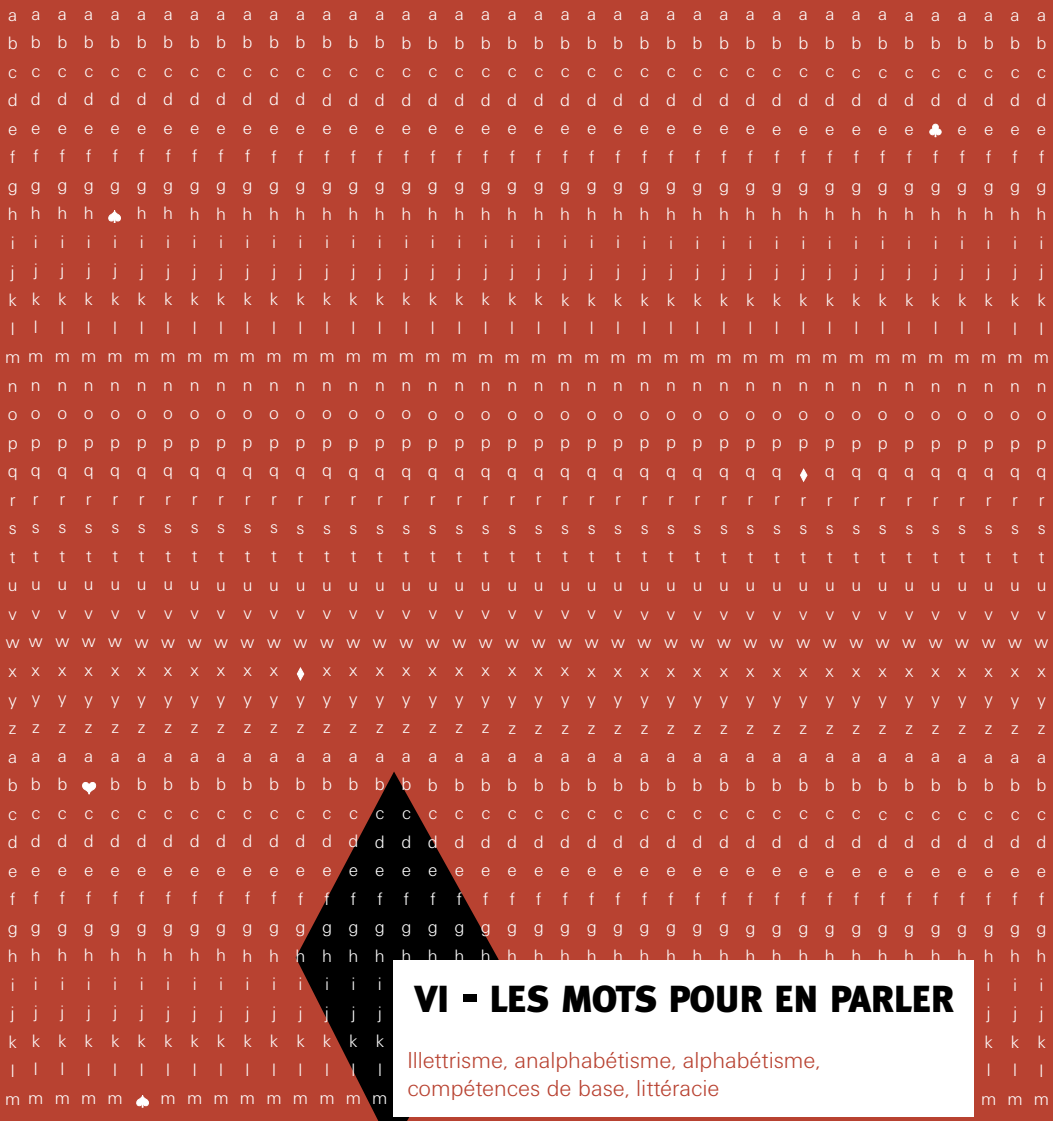
♣ **Participer aux projets territoriaux**

- Inscrire leur action dans le cadre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme
- Structurer leurs liens avec les partenaires institutionnels et notamment avec les chargés de mission régionaux de l'ANLCI.

♣ **Améliorer la qualité des services**

- Poursuivre leurs efforts de formation des bénévoles et des salariés
- Améliorer leur organisation interne notamment la circulation de l'information, le travail en réseau, la conduite de projets collectifs

La société civile, ses bénévoles et ses professionnels, par leur histoire, leurs valeurs, leurs objectifs, leur diversité, leur richesse, leur souci de répondre aux besoins et aux attentes, sont des acteurs essentiels de la lutte contre l'illettrisme.



VI - LES MOTS POUR EN PARLER

Illettrisme, analphabétisme, alphabétisme, compétences de base, littéracie

Lutter contre l'illettrisme oblige à clarifier l'univers lexical qui permet d'en parler. Nous devons prendre en compte une série de mots souvent voisins, qui, chacun à leur manière, se retrouvent autour du même sujet : l'importance de la capacité à lire et à écrire dans la vie quotidienne et plus globalement, l'importance des compétences de base.

Tous ces mots parlent d'un socle essentiel qui garantit à chaque citoyen l'accès à l'autonomie et favorise sa participation active à la société. Tous renvoient, de manière explicite ou implicite, au risque d'exclusion contenu en germe dans la non-maîtrise de ce socle et par voie de conséquence, au devoir d'agir pour l'éviter.

Les termes présentés ici, **illettrisme**, **analphabétisme**, **alphabétisme**, **compétences de base et littéracie**, sont lourdement chargés de sens. Ils portent l'histoire et la culture de chaque pays, mais aussi les conceptions des acteurs, leur vision de la société actuelle et en devenir. C'est souvent le contexte ou le choix de communication qui en déterminent l'emploi plus que le contenu lui-même. Ils seront présentés de manière pragmatique en privilégiant l'usage qui en est fait et les passerelles qui permettent de comprendre ce qu'ils ont de commun et de différent.



ILLETTRISME

"L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs."

Anlci 2003

Cette définition s'inscrit dans la continuité par rapport à la définition donnée en 1995 par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme²⁷, mais elle aborde le sujet d'une autre manière en insistant sur les acquis des personnes en situation d'illettrisme et sur leur positionnement au regard des processus d'intégration sociale et d'exclusion. Elle ne reprend pas certains points de la définition du GPLI (exigences minimales, causes de l'illettrisme, rapport à l'écrit) mais ceux-ci restent utiles, bien entendu, pour caractériser les situations d'illettrisme. Une définition ne peut être trop longue et ne peut tout décrire. Il a donc fallu faire des choix, en cohérence avec les priorités de la politique nationale.

²⁷ "Le GPLI considère comme relevant de situations d'illettrisme des personnes de plus de 16 ans ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication". GPLI (1995)



ANALPHABETISME ET ALPHABETISME

La France, en adoptant le mot "illettrisme", a choisi de distinguer deux situations : l'illettrisme pour les personnes francophones scolarisées en langue française qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la communication écrite et l'analphabétisme pour les personnes étrangères, ou d'origine étrangère, n'ayant jamais appris un code écrit. Si dans les deux cas, il y a bien une absence ou une insuffisance de la capacité à lire et à écrire en langue française, les causes du problème, le vécu des personnes et les modalités d'accompagnement diffèrent. Ainsi est née la lutte contre l'illettrisme qui s'est développée à côté de la politique de formation linguistique des migrants.

D'autres pays ont réagi différemment en choisissant une approche plus globale. Pour eux, l'alphabétisation concerne tout le monde, quelles que soient les causes qui conduisent à la non-maîtrise de la langue écrite. Ce sont les démarches d'accompagnement des personnes qui sont différenciées alors que la politique, la communication et les services d'appui sont communs. Les organisations internationales vont, elles aussi, vers une approche globale, en évitant de distinguer plusieurs "sortes" d'alphabétisation qui accrédi-teraient l'idée qu'il y a un phénomène différent selon les pays et leur niveau de développement. Dans ce contexte international, les mots "alphabétisation", "alphabétisme", "alphabètes" et "analphabètes" sont donc des termes de référence pour la plupart des pays.

En 1958, l'UNESCO donne une première définition de l'analphabétisme fonctionnel qui se rapproche de la définition de l'illettrisme mais sans faire référence au critère de scolarité.

"Est fonctionnellement analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne "

En 1978, l'UNESCO élargit le champ de compétences et augmente le niveau d'exigence en l'étendant à l'autonomie dans la cité ainsi qu'au développement personnel et social. L'UNESCO choisit de parler d'alphabétisme (situation à atteindre) et de personne alphabétisée plutôt que d'analphabétisme (mise en évidence d'un déficit) et de personne analphabète.

" Est fonctionnellement alphabétisée toute personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de la communauté "

Cette dernière définition et le niveau d'exigence qu'elle exprime se rapproche aujourd'hui du socle de compétences de base sur lequel chaque citoyen doit pouvoir s'appuyer.



COMPETENCES DE BASE

Extrait du cadre national de référence
(page 13 du présent document)

La communauté européenne, l'OCDE, l'UNESCO et la plupart des pays essaient aujourd'hui de définir le socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle.

Autour du noyau traditionnel, qui regroupe les compétences linguistiques (communication orale, lecture et écriture) ainsi que les compétences en mathématiques et les compétences cognitives (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...), apparaissent d'autres compétences de base dont l'importance croît avec les évolutions de la société ; citons : "les compétences en

technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales"²⁸. Les capacités à communiquer, à coopérer et à résoudre des problèmes sont très présentes dans toutes les réflexions engagées aujourd'hui.²⁹

Le développement de ces compétences est étroitement relié à la mobilisation d'aptitudes telles que la motivation, l'engagement, la confiance en soi, l'ouverture aux autres et l'autonomie. Ce sont des leviers essentiels, constitutifs de l'identité, du bien-être et de la capacité à agir. Ces aptitudes se développent pas à pas dans les activités quotidiennes, sociales, professionnelles et s'enrichissent tout particulièrement, à travers les activités culturelles qui offrent un terrain privilégié d'expression, de formation du jugement critique, de dialogue et de rencontre. Développement des compétences de base et enrichissement culturel vont de pair.

La maîtrise des compétences de base correspond à la situation d'alphabétisme fonctionnel telle qu'elle est définie dans la page précédente. Mais certains préféreront parler de littéracie ou littératie (literacy), notion qui, elle aussi, cherche à se stabiliser...

 **LITTÉRACIE - LITTÉRATIE (français)
 LITERACY (anglais)**

Le problème du vocabulaire est, comme on vient de le voir, récurrent. En France, en dépit de l'utilisation croissante du terme "*littéracie*" (ou "*littératie*") il n'existe pas encore de mot officiel pour désigner les compétences permettant d'accéder à l'écrit, d'une manière suffisamment aisée, pour effectuer les tâches de la vie quotidienne. Il en est de même quand on veut parler des compétences nécessaires à une vie autonome, enrichissante et constructive dans toute société moderne.

²⁸ Commission européenne : réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. novembre 2001. Il n'y a pas aujourd'hui de consensus sur la liste des compétences de base, le débat et les travaux sont ouverts...

²⁹ Commission européenne : compétences clés Eurydice 2002

L'anglais utilise le mot *literacy*, parfois *literacies*, dont la définition flotte d'un sens à l'autre, entraînant avec lui ses versions francisées.

L'Unesco en lançant sa *literacy* decade (traduite en français "décennie pour l'alphabétisation") est confrontée à la même difficulté : cerner le sens de *literacy*, définir et expliciter le contenu du concept de *literacy*. Le texte de cadrage du secteur éducation de cette organisation est intitulé : *literacy – A Plural Notion*, il essaie de retracer les évolutions de sens de *literacy* et de faire le bilan des dernières tendances en matière de conception générale du terme.

L'évolution de la notion de *literacy* a suivi celle d'éducation. Jusqu'au milieu des années 60, la vision dominante de la *literacy* était celle d'un kit de compétences (savoir-faire) techniques pour lire, écrire et calculer. Promouvoir la *literacy* consistait à résoudre le problème de l'accès des individus aux compétences de décodage et d'encodage du langage écrit. À partir de cette conception ont été lancées des campagnes de formation de masse ayant pour but d'éradiquer l'illettrisme en quelques années.

Plus tard, est arrivée la notion de *literacy* fonctionnelle. Elle avait pour but de coupler les programmes de *literacy* avec les programmes de développement économique, la *literacy* était présentée comme un moyen technique d'accéder au développement socio-économique, avec également comme but de démontrer les retombées socio-économiques de la *literacy*. Sur ce point, l'Unesco partageait la même position que l'OCDE, qui de son côté liait le niveau de *literacy* de ses pays membres au niveau de développement de ces derniers.

Le constat amer, dans les années 70, de l'échec du programme EWLP (Experimental World *literacy* Programme) en raison des limites d'une approche trop technique de la *literacy* et des faibles retours socio-économiques, a

amené l'UNESCO à évoluer vers la prise en compte, dans le concept de *literacy* de certains aspects de la vie des individus, en particulier le travail et l'emploi.

Paulo Freire ³⁰ a encore fait bouger le concept en introduisant une dimension politique "la conscientisation", qui lie la *literacy* à la participation active des individus à la transformation sociale.

À partir de ce moment, la communauté internationale n'a plus considéré la *literacy* comme une compétence isolée, mais comme une partie d'un ensemble plus large, celui des processus d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans sa position la plus récente, l'UNESCO considère que : "la *literacy* est plurielle, ce qui signifie que les façons d'acquérir et d'utiliser la *literacy* sont multiples dans la société, dans la communauté et dans sa vie propre. Les individus acquièrent, apprennent et utilisent la *literacy* dans différents buts, dans différentes circonstances, qui sont déterminées par l'histoire, la culture, la religion, la langue et les conditions socio-économiques dans lesquelles ils vivent ³¹."

Les principales conclusions et recommandations de L'UNESCO en fonction de son expérience et de cette nouvelle perspective sont les suivantes :

- *L'illiteracy* n'est pas une maladie mais un construit social.
- Il est nécessaire de mettre l'accent sur la manière d'apprendre plutôt que sur l'enseignement.
- Aucune méthode n'est universelle, il faut rechercher des méthodes adaptées à chaque situation.
- La *literacy* est hautement sensible au contexte et aux problèmes culturels.
- La *literacy* est un processus qui s'étend tout au long de la vie.
- La *literacy* n'est pas la panacée pour le développement social, mais doit aller de concert.

³⁰ Paulo Freire, pédagogue brésilien (1921-1997)

³¹ "Position paper" du 17 juillet 2003 en vu de préparer l'assemblée générale 2003.

- La *literacy* pour tous nécessite plus que des classes et de l'instruction.
- La *literacy* fait partie de l'identité et du pluralisme culturel.

La réflexion de l'UNESCO se veut mondiale et humaniste. Elle nous interpelle car elle remet en cause le schéma traditionnel selon lequel la tâche principale de l'individu, en matière de *literacy*, serait d'entrer dans le schéma dominant de sa société. Pour l'UNESCO ce n'est pas seulement l'individu qui doit faire des efforts, c'est aussi la société qui a un rôle à jouer pour motiver et faciliter l'accès à l'écrit. Par ailleurs, les individus sont souvent créateurs de moyens de communication à l'écrit non reconnus par leurs sociétés et celles-ci sont responsables de la non-prise en compte de ces modes alternatifs de communication à l'écrit.

Cependant, face à la tâche concrète de l'évaluation du niveau de *literacy* dans une perspective comparative internationale, les organisations sont amenées à produire des définitions plus recentrées.

Cette petite annexe est une ouverture sur les débats internationaux actuels. Elle montre également l'urgence qu'il peut y avoir à doter la langue française d'un (ou de) terme(s) qui permette(nt) de recouvrir les aspects que nous venons de décrire.

À suivre...



ANNEXE

Présentation
de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Son origine

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale exigeant une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile. C'est pour rendre effective cette priorité nationale, inscrite dans la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été créée en octobre 2000 en s'appuyant sur les conclusions du rapport En juillet 2002, le Premier Ministre a inscrit la lutte contre l'illettrisme dans les priorités de l'action gouvernementale. Une priorité réaffirmée par le Président de la République le 14 juillet 2003.

Son objet

Fédérer et optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme.

Ses missions

- Elle détermine les priorités à mettre en œuvre pour lutter contre l'illettrisme dans le cadre des orientations définies par le Gouvernement.
- Elle organise la concertation entre ses membres, anime et coordonne leur action.
- Elle veille à la prise en compte des questions relatives à l'illettrisme au sein des programmes d'action et de recherche de ses membres.
- Elle fait procéder à l'évaluation de l'impact des politiques et des actions menées.

Ses objectifs

- Elle doit recenser, hiérarchiser les moyens existants, organiser la mise en synergie des actions des pouvoirs publics et des autres acteurs de la lutte contre l'illettrisme et par cette organisation, en accroître l'efficacité. "Son objectif n'est pas de recréer des moyens".

- Elle doit créer les conditions pour que chacun des responsables ou des acteurs au niveau national et territorial se mobilise et se sente partie prenante de la lutte contre l'illettrisme. "Son objectif n'est pas de s'identifier à la lutte contre l'illettrisme mais de favoriser son émergence dans le discours et les actes de tous ceux qui peuvent y concourir".
- Elle repose sur une logique de mobilisation et de valorisation des moyens et des acteurs. "Sa logique n'est ni une logique d'action directe, ni de distribution de subventions".
- Cet effort doit s'inscrire dans le cadre d'une priorité nationale partagée.
- Cette mission se traduit dans l'organisation et le fonctionnement de l'Agence.

Son statut

C'est un groupement d'intérêt public à vocation nationale, installé à Lyon. Structure de mission à durée limitée, l'Agence n'est pas un organisme supplémentaire mais un espace de concertation et de travail où ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour faire progresser la lutte contre l'illettrisme. Ses moyens de fonctionnement lui sont alloués par les institutions membres du conseil d'administration.

Ses instances et ses acteurs

Le conseil d'administration

Afin d'organiser la mise en synergie de leur action, il réunit les représentants des différents ministères et organismes publics, des représentants des collectivités territoriales, trois organismes paritaires collecteurs agréés, une entreprise. Il est présidé par Antoine Martin.

Le comité consultatif

Le conseil d'administration s'appuie sur un large comité consultatif qui regroupe des organisations professionnelles, syndicales et consulaires, les organisations familiales, les fédérations, associations et groupements ayant, dans leur objet, la lutte contre l'illettrisme ou y concourant.

Le comité scientifique et de l'évaluation

Il rassemble des experts, des chercheurs, des formateurs, des pédagogues et des membres du conseil d'administration. Il contribue à la connaissance et à la compréhension de l'illettrisme. Il veille à la cohérence des démarches et outils d'évaluation et d'intervention, propose des axes de recherche.

Les chargés de mission régionaux

Dans chaque région, un chargé de mission de l'ANLCI, nommé par le Préfet de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec le conseil régional, anime la politique régionale de lutte contre l'illettrisme. En s'appuyant sur une instance partenariale qui définit les orientations, il prépare le plan régional de lutte contre l'illettrisme, anime et coordonne sa mise en œuvre.

L'équipe opérationnelle nationale

Composée de chargés de mission nationaux et d'un secrétariat, elle anime la politique nationale et coordonne le réseau des chargés de mission régionaux.

La direction de l'Agence

Elle est assurée par Marie-Thérèse Geffroy, le secrétariat général par Hervé Fernandez et la coordination du plan national d'action concertée par Christiane Cavet.

Sa méthode de travail : " Réunir pour mieux agir "

Ces quatre mots reflètent bien la méthode de travail des membres de l'Agence, méthode qui privilégie la réciprocité et l'enrichissement mutuel. Chaque institution apporte son angle de vision, ses problématiques et ses savoir-faire ; en retour, elle bénéficie de l'expérience des autres et de la diversité des approches. Il y a là un espace de dialogue social dédié à la lutte contre l'illettrisme, particulièrement riche et constructif où se rencontrent et travaillent ensemble les pouvoirs publics, les dynamiques associatives, les organisations

patronales, les syndicats, les praticiens et les scientifiques. Les réunions des instances sont complétées par des forums, des groupes Agora pour les échanges thématiques et des groupes techniques pour produire des recommandations pour l'action, des démarches et des outils. Au total, c'est plus d'une centaine d'institutions membres de l'Agence et partenaires associés qui participent aux travaux.

Le plan national d'action concertée

Le premier plan national d'action concertée, adopté le 5 mars 2002 a été élaboré à l'issue d'une large consultation. Construit autour de quatre grandes orientations "mieux piloter, améliorer les prestations, partager et évaluer". C'est un outil transversal destiné à faciliter l'action des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, des entreprises, du milieu associatif, des acteurs de terrain. Il comprend une quarantaine d'actions réalisées pour eux et avec eux pour résoudre des problèmes communs et répondre à des questions d'intérêt général. Sa réalisation mobilise activement les membres de l'agence et leurs partenaires ainsi que les chargés de missions nationaux et régionaux et les centres de ressources illettrisme. Il prend appui sur les pratiques qui réussissent, en organisant le partage d'expériences et de compétences.

C'est selon cette méthode et dans le cadre de la réalisation du plan national 2002-2003 qu'a été conçu le cadre national de référence. Un deuxième plan d'action sera élaboré pour la période 2004-2005.

Le cadre national de référence

L'illettrisme est un phénomène complexe qui questionne la société et suscite des débats souvent passionnés : les points de vue sont multiples, les manières d'agir aussi. Il est donc nécessaire de se mettre d'accord pour dégager des points de convergence porteurs de sens et fédérateurs de l'action collective. C'est ce que les membres de l'agence ont fait en décembre 2001 au cours d'un forum pendant lequel ils ont construit les bases d'une première vision

partagée. Ils ont franchi en 2003 une nouvelle étape prenant en compte les évolutions sociales, politiques, structurelles et participé collectivement à la rédaction de ce cadre national de référence.

Composition du conseil d'administration

- l'Etat représenté par :
 - Le Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
 - Le Ministère de la Justice
 - Le Ministère de la Défense et anciens combattants
 - Le Ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
 - Le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
 - Le Ministère de la Culture et de la communication
 - Le Ministère de l'Outre-mer
 - Le Ministère délégué à la Ville et à la rénovation urbaine

- la Région Nord-Pas-de-Calais
- la Région Poitou-Charentes
- le Département de l'Essonne

- l'Agence nationale pour l'emploi
- l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- l'Institut national de recherche pédagogique
- l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer

- l'Association pour la gestion du fonds d'assurance-formation des salariés du secteur agro-alimentaire (Agefaforia)
- le Fonds d'assurance formation propreté (Faf propreté)
- le Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises (Agefos-PME) Sanofi-Synthélabo

Commissaire du Gouvernement : Guy CLARY, Inspecteur général des affaires sociales

Composition du comité consultatif

1. Les organisations professionnelles, syndicales, et consulaires :

- Assemblée des chambres françaises de commerce
d'industrie (ACFCI)
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
- Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
- Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)
- Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Confédération française de l'encadrement,
Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Confédération générale du travail (CGT)
- Fédération nationale des syndicats
d'exploitants agricoles (FNSEA)
- Force ouvrière (FO)
- Fédération syndicale unitaire (FSU)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
- Union professionnelle artisanale (UPA)

2. Les organisations familiales et de parents d'élèves :

- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
- Union nationale des associations familiales (UNAF)
- Union nationale des associations de parents d'élèves
de l'enseignement libre (UNAPEL)

3. Les associations et institutions associées :

- Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- Agir ABCD
- Assemblée des conseils économiques et sociaux de France
- Assemblée des Départements de France
- Association des Maires de France
- Association des Régions de France
- Association nationale des conseillers en formation continue
- Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel
- Association "savoir lire"
- ATD-Quart Monde
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- Caisse nationale des allocations familiales
- Centre Entraînement aux méthodes d'éducation active
- Centre Michel Delay
- Centre national d'insertion par l'activité économique
- Centre national de la fonction publique territoriale
- Centre national d'enseignement à distance
- Centre national de documentation pédagogique
- Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue
- Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion
- Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres
- Conseil national des Missions locales
- Conservatoire national des arts et métiers
- Croix Rouge Française
- Délégation des centres de ressources illettrisme
- Emmaüs France
- Fédération de la Formation Professionnelle
- Fédération française des maisons des jeunes et de la culture
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale
- Fédération nationale des ateliers de lutte contre l'illettrisme
- Fédération nationale des organismes de formation
- Fédération nationale de la presse spécialisée

- Fédération nationale des villes lecture
- Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité
- Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture
- Groupe parlementaire de lutte contre l'illettrisme
- Algora
- Ligue de l'enseignement
- Observatoire national de la lecture
- OCDE
- Restaurants du cœur
- Secours catholique
- Secours populaire français
- Syndicat de la presse sociale
- UNESCO
- Union Peuple et Culture
- Union nationale des centres communaux d'action sociale
- Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs
- Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales

Composition du comité scientifique et de l'évaluation

Collège des formateurs/pédagogues

- un chercheur de l'Institut national de la recherche pédagogique
- un pédagogue d'un Institut universitaire de formation des maîtres
- un formateur d'une association de formation de proximité
- un chercheur de l'école normale supérieure de lettres et sciences humaines
- un inspecteur général de l'Education nationale
- un expert de la lecture du Ministère de la Culture

Collège des chercheurs/experts

- un psychologue
- un linguiste
- un sociologue
- un statisticien
- un économiste
- un neuropsychologue

Collège des représentants du conseil d'administration

- un élu d'une collectivité territoriale
- un responsable d'entreprise
- un chargé de mission régional de l'Agence
- un responsable de l'Association nationale de formation professionnelle des adultes
- un responsable de l'Agence nationale pour l'emploi
- un responsable de l'Association nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer

a a a
b b b
c c c
d d d
e e e
f f f
g g g
h h h
i i i
j j j
k k k
l l l
m m m
n n n
o o o
p p p
q q q
r r r
s s s
t t t
u u u
v v v
w w w
x x x
y y y
z z z

a a
b b
c c
d d
e e
f f
g g
h h
i i
j j
k k
l l
m m
n n
o o
p p
q q
r r
s s
t t
u u
v v
w w
x x
y y
z z